

RAPPORT DE PRÉSENTATION

ANNEXE
2

DIAGNOSTIC AGRICOLE

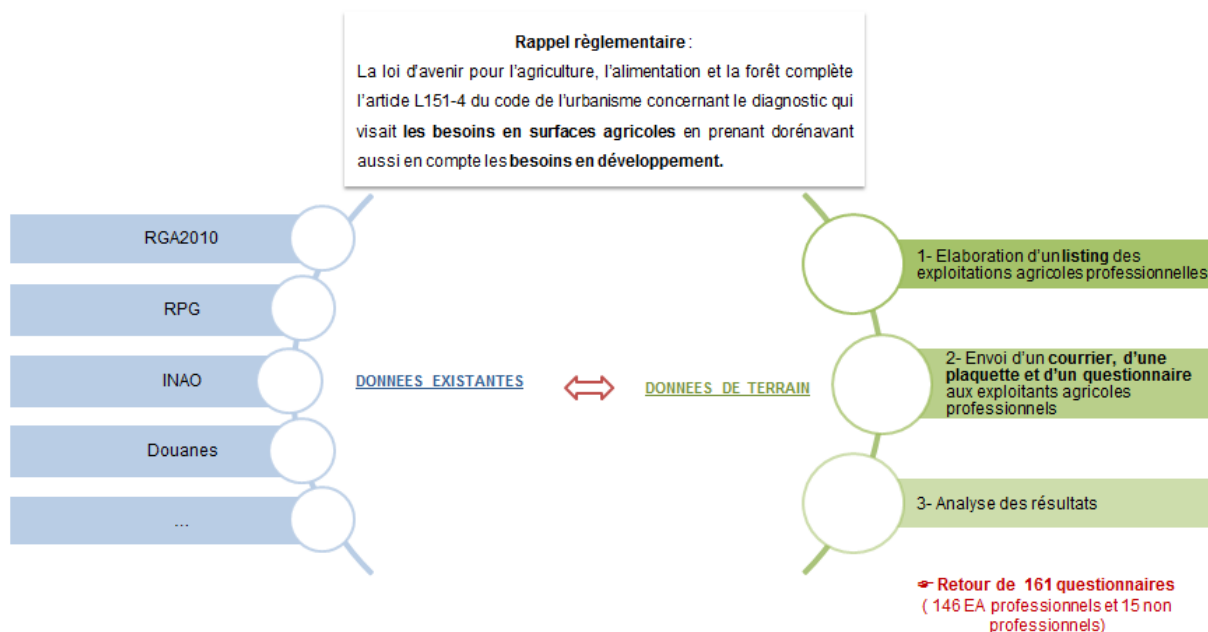


SOMMAIRE

1	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	4
2	LE TERRITOIRE AGRICOLE	5
2.1	La moitié du territoire de la CESH est agricole	5
2.2	L'espace agricole, support du développement de l'urbanisation	7
2.3	Des espaces forestiers présents mais non exploités	12
2.4	Un territoire sous signe de qualité	13
2.5	L'accès à la ressource en eau	15
2.6	Des bâtiments agricoles situés au sein du tissu urbain mais aussi en zone agricole	21
3	LE POIDS ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE	23
3.1	Des exploitations qui se professionnalisent	23
3.2	Un poids économique important	29
3.3	Plus de 800 emplois agricoles	31
3.4	Une majorité d'exploitations individuelles	32
3.5	Des terres majoritairement exploitées par les exploitations professionnelles	34
3.6	Un parcellaire plus ou moins morcelé selon les exploitations	36
3.7	Les exploitants agricoles sont majoritairement propriétaires des terres qu'ils cultivent	37
3.8	Une production à dominante viticole	38
4	DEVENIR ET PROJETS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE	41
4.1	Des installations qui se font majoritairement dans le cadre familial	41
4.2	Une population agricole vieillissante	42
4.3	La transmission des exploitations, un enjeu à l'échéance du PLU Intercommunal	44
4.4	Des besoins et projets clairement exprimés par les exploitants pour pérenniser leur activité	45
5	SYNTHÈSE DES ENJEUX	49
5.1	Une activité agricole et viticole contrariée par le développement urbain	49
5.2	Une dynamique agricole remarquable	50
5.3	Devenir des espaces et de l'activité agricole	51

1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le présent diagnostic agricole et forestier réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la Communauté de Communes Sud-Hérault a été élaboré par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.



C'est la complémentarité entre l'analyse des données existantes et des données terrain récoltées par l'intermédiaire de questionnaires qui permet de dresser un état des lieux de l'activité agricole sur le territoire de la Communauté de Communes.

Afin de maximiser la mobilisation des exploitants professionnels, plusieurs moyens ont été utilisés :

- L'envoi d'un courrier et d'un mail
- Une relance mail
- La rencontre des caves coopératives et l'affichage dans leurs locaux d'une fiche d'information; et de l'envoi d'un mail
- Un affichage de l'information dans les 17 communes du périmètre par l'intermédiaire des panneaux lumineux de la communauté de communes pendant le mois de juillet
- La publication d'un article dans le Midi-Libre
- L'organisation de 5 journées de permanence (les 28 et 29 juillet et 1, 2 et 3 août)

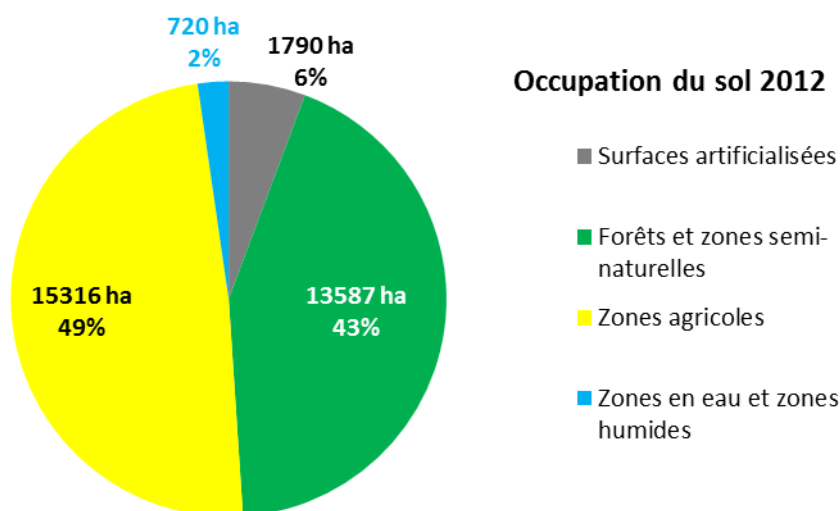
👉 Choix de méthode: ciblage sur les exploitants professionnels.

Parmi les 493 questionnaires envoyés, 162 ont été retournés par courrier, en Mairie, à la Communauté de communes, à la Chambre d'agriculture ou lors des 5 journées de permanence réalisées, soit un taux intéressant de retour de 33%, supérieur à la moyenne généralement constatée de 20%.

2 LE TERRITOIRE AGRICOLE

2.1 LA MOITIÉ DU TERRITOIRE DE LA CCSH EST AGRICOLE

En 2012, l'espace agricole de la Communauté de Communes Sud-Hérault représente 49% de son territoire, soit 15 316 ha. Indépendamment des configurations géographiques et avec les réserves de variation qualitative des données de Corinne Land Cover 2012, Sud-Hérault se situe dans un seuil brut inférieur de 1,4 points à celui du département.



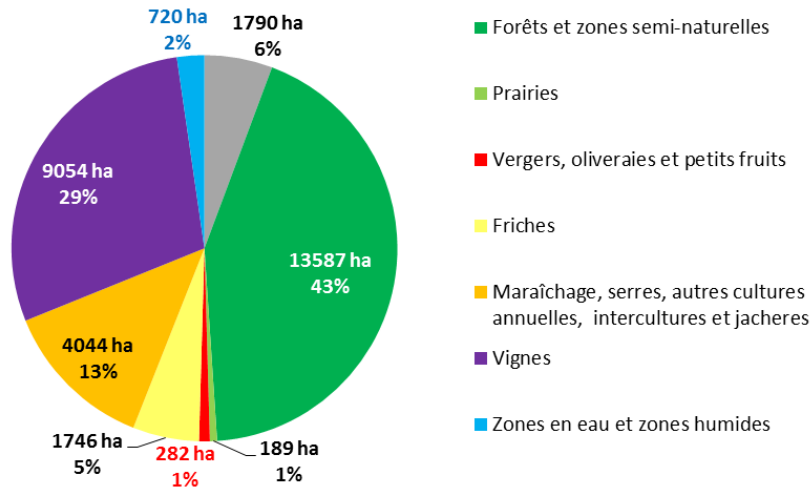
Source : données du Scot du Biterrois - 2001 et 2012

Les 9054 hectares de surfaces viticoles demeurent prépondérants dans l'espace agricole du territoire, confirmant en matière de surfaces les orientations technico-économiques des communes.

Les grandes cultures suivent avec 4044 hectares. De manière plus marginale, l'arboriculture et les pâturages complètent l'espace agricole cultivé avec respectivement 282 et 189 hectares.

Estimés à 5% du territoire, les 1746 hectares de terres manifestement sous-cultivées sont potentiellement sujettes à la fermeture des espaces.

Occupation du sol en 2012 Détail de l'espace agricole



En termes de répartition spatiale, deux secteurs viticoles principaux se dégagent sur la Communauté de Communes Sud-Hérault, respectivement dits de type « plaine » et de « coteaux » :

- « La Plaine » : Les Collines du Biterrois et Plaine de l'Aude qui comptent les communes de Capestang, Cruzy, Montouliers, Poilhes, Puisserguier et Quarante. A l'exception des cours d'eaux, des zones humides et des espaces boisés résiduels, l'activité agricole occupe la quasi-totalité des secteurs non artificialisés.

- « Les Coteaux » : Les Garrigues de Saint Chinian et du Minervois concernent les communes d'Assignan, Babeau-Bouldoux, Cazedarnes, Cébazan, Cessenon-sur-Orb, Creissan, Pierrerue, Prades sur Vernazobre, Saint Chinian et Villespassans. Le relief accidenté propice à la présence massive de garrigues et d'espaces boisés contribue à ce que les espaces agricoles soient réduits en surfaces et concentrés dans les espaces interstitiels (vallées).

Les grandes cultures, cultures de légumineuses, maraîchage et prairies tendent à se développer majoritairement sur la zone de « plaine ». Quant aux terres sous-cultivées, malgré une présence sur l'ensemble du territoire, elles sont davantage situées sur le secteur de « coteaux ».

CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ Le territoire de la CESH, est pour moitié occupé par de l'espace agricole. L'espace naturel représente aussi une part importante, puisqu'il s'étend sur 43% du territoire ;

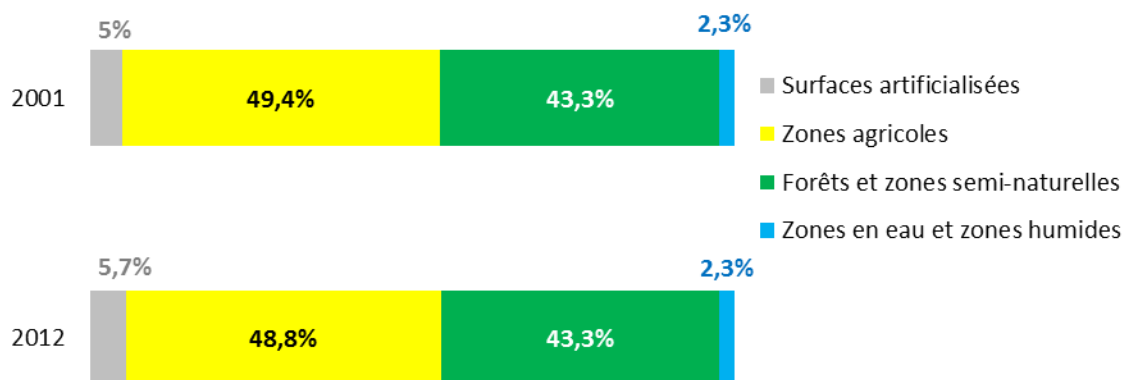
☞ Deux unités agricoles identifiées :

- Les « Coteaux » au Nord sur des reliefs accidentés avec des espaces agricoles encaissés dans les interstices de garrigues et de bois ;
- La « Plaine » du Sud et une omniprésence de l'activité agricole sur les espaces non artificialisés.

2.2 L'ESPACE AGRICOLE, SUPPORT DU DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Les surfaces artificialisées représentent 5,7% du territoire Sud-Hérault en 2012. A titre de comparaison et avec les réserves de variation qualitative des données de Corinne Land Cover 2012, pour la même année, l'artificialisation brute représente 7,2% à l'échelle départementale.

Part des surfaces artificialisées, agricoles et naturelles en 2001 et 2012



	2001	2012	Evolution (en ha)	Evolution (en%)
Surfaces artificialisées	1567	1790	+ 223	+14,2 %
Forêts et zones semi-naturelles	13598	13587	-11	-0,1%
Zones agricoles	15522	15316	-206	-1,3%
Zones en eau et zones humides	725	720	-6	-0,8%

Sur le même intervalle, les espaces naturels (terrestres, cours d'eau et milieux humides) se maintiennent dans des proportions quasiment identiques.

En l'espace de 11 ans, l'artificialisation des sols s'est effectuée à un taux particulièrement élevé de plus de 14% soit 223 hectares et au détriment quasi exclusif des espaces agricoles. L'espace agricole a reculé de 206 ha.

Sur la Communauté de Communes Sud-Hérault, les espaces agricoles constituent de fait la variable d'ajustement des politiques d'aménagement du territoire (urbanisation, réseaux de communication).

Une reconversion de l'espace agricole accélérée par la crise viticole :

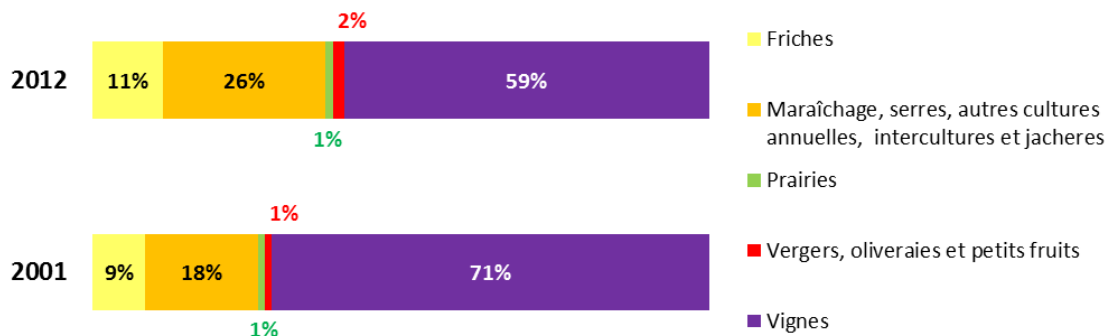
- Les espaces viticoles connaissent une baisse de 20% des surfaces, soit plus de 1300 hectares. Outre l'étalement urbain sur cette même période, ce recul s'explique par un évènement majeur aux effets notables sur l'espace agricole: la crise viticole (2004-2010).
- Les parts de marché économique de la filière viticole française et européenne subissent la concurrence liée au développement de la production mondiale de vins.

Pour y remédier, la Communauté Européenne intègre dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) une enveloppe fermée pour l'arrachage définitif (perte de droits de plantation), via l'organisation commune du marché (OCM) viti-vinicole.

Cette politique d'arrachages définitifs sans précédent a permis à l'ex-Languedoc-Roussillon d'atteindre 80% de production en IGP (dont AOP/AOC), permettant ainsi de rester compétitif sur le marché international.

Cette restructuration économique s'est traduite notamment par la diminution des surfaces viticoles sur l'arc Méditerranéen de l'ancienne région et de Sud-Hérault.

Part des différentes cultures en 2001 et 2012



	2001	2012	Evolution en ha
Friches	1325	1746	+421
Maraîchage, serres, autres cultures annuelles, intercultures et jachères	2845	4044	+1199
Prairies	165	189	+24
Vergers, oliveraies et petits fruits	159	282	+123
Vignes	11028	9054	-1974
TOTAL	15522	15316	-206

Suite au recul de la vigne amorcé en 2006, l'évolution entre 2001 et 2012 des grandes cultures, aux légumineuses et du maraîchage sur les secteurs de «plaine» et de «coteaux» illustre la phase transitoire et une certaine homogénéité dans la reconquête agricole.

Les pertes liées à l'arrachage définitif ont essentiellement bénéficié aux grandes cultures, aux cultures légumineuses et au maraîchage (+1199 ha).

Localisées notamment sur les «coteaux», les terres incultes progressent (+421ha entre 2001 et 2012). Des données plus récentes révèlent que le phénomène d'enfrichement se poursuit. Ce sont 1887 ha qui sont concernés en 2015, soit une progression de 42% depuis 2001 (562 nouveaux hectares en friche en 14 ans). A noter que ce phénomène n'est pas sans conséquence sur le plan paysager et environnemental notamment (augmentation du risque incendie, problèmes sanitaires, perte de l'identité agricole, modification des paysages...).

Dans une mesure plus accessoire au vu de la surface (moins de 150ha), le développement d'une diversification arboricole (+123ha) et de prairies (+24 ha) est observé.

Cependant depuis 2008-2010, on constate une stabilisation des surfaces en vignes sur le département.

Sud-Hérault suit cette tendance malgré une diminution de 1974 ha de ses surfaces en vigne sur la période 2001 et 2012.

CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ Un rythme d'artificialisation des sols relativement élevé entre 2001 et 2012 : 14,2%, bien que légèrement plus limité qu'à l'échelle du territoire du SCOT (16%).

Le développement de l'urbanisation se fait quasi-exclusivement sur de l'espace agricole :

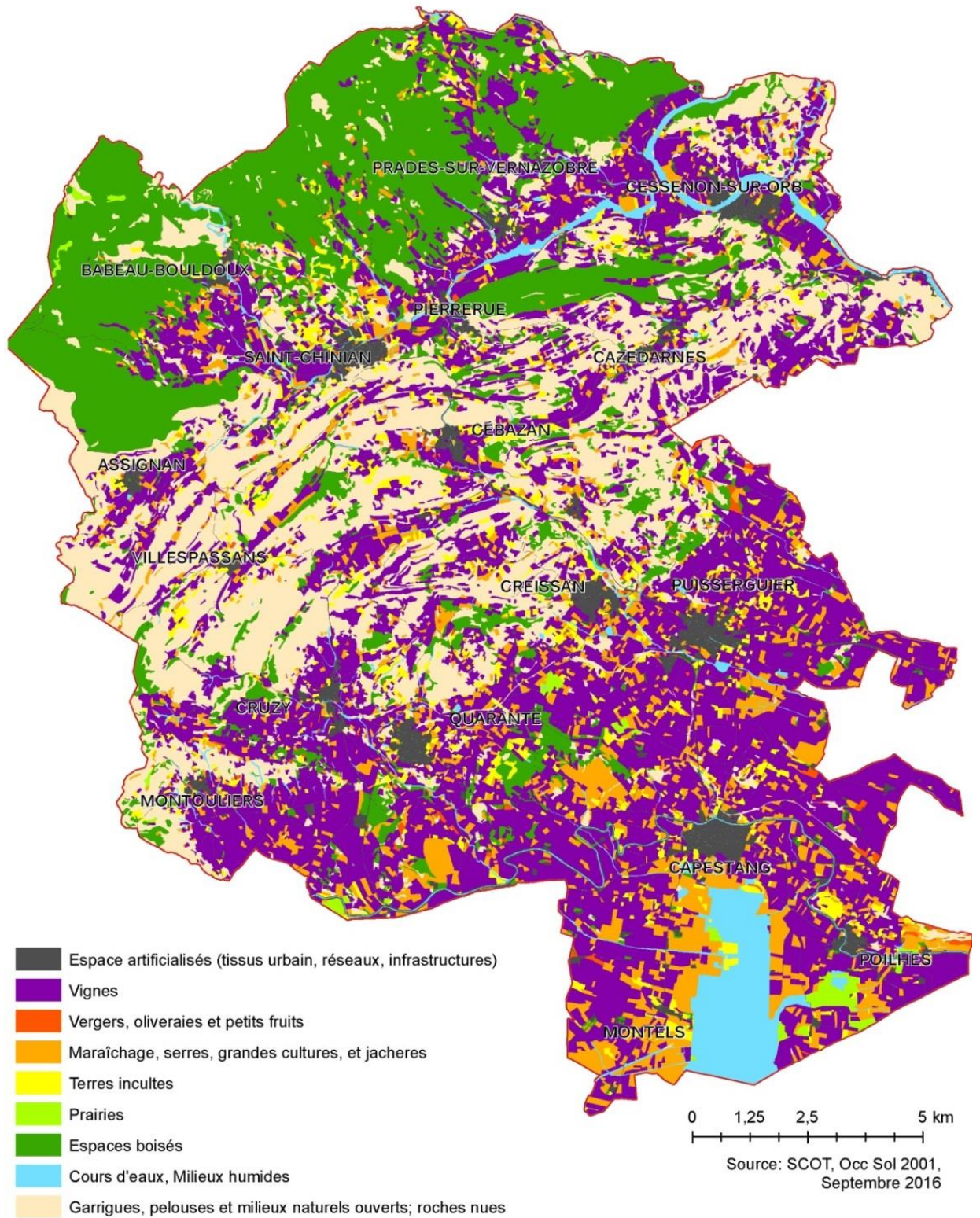
- perte de 223 ha de potentiel agricole en 11 ans (période 2001-2012) ;
- concurrence marquée sur le secteur des « coteaux » ;

☞ Une reconversion des surfaces viticoles arrachées essentiellement au profit des grandes cultures :

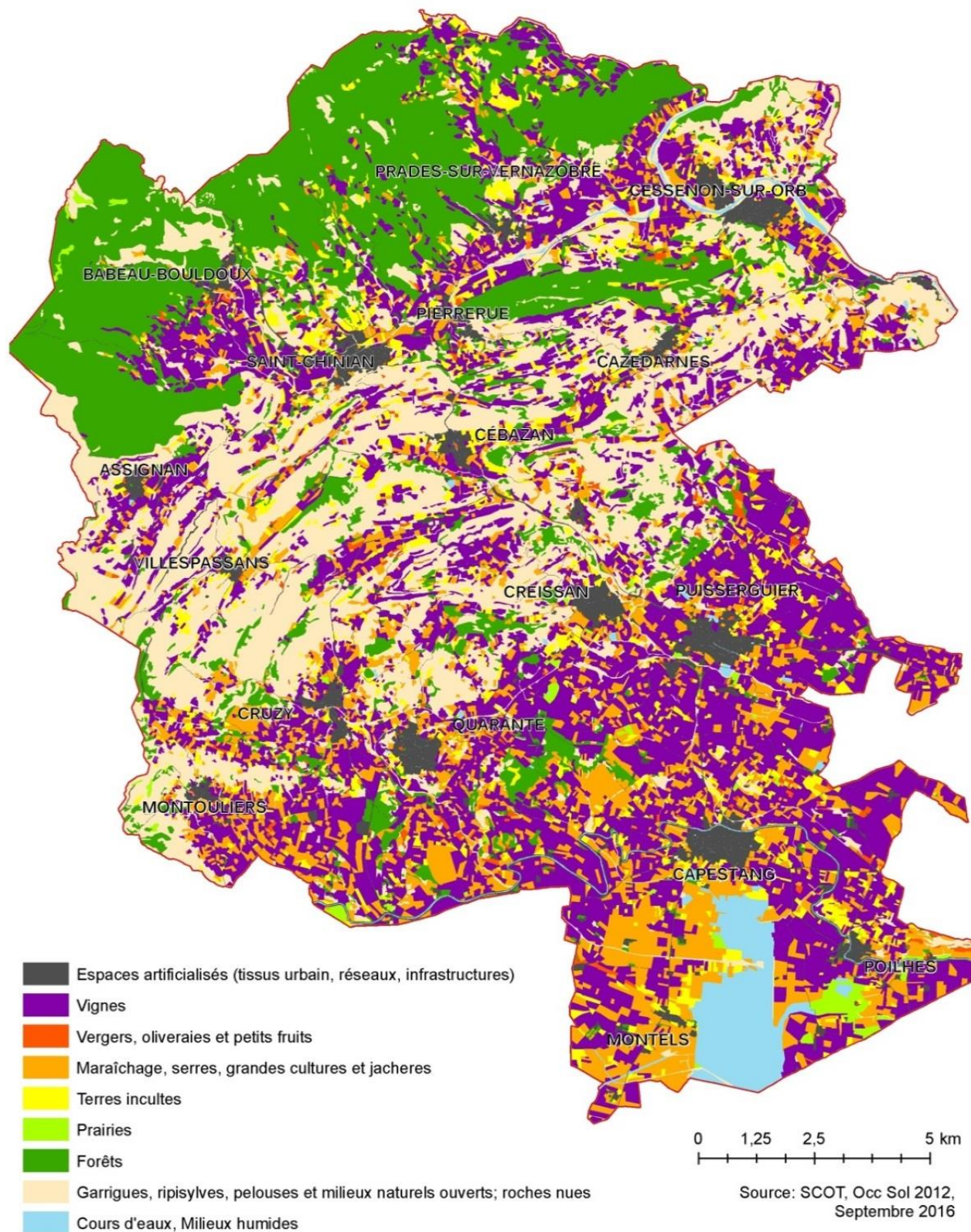
- Rendu possible par le réseau d'irrigation BRL en plaine
- Plus complexe sur secteur des « coteaux »

☞ De nombreux exploitants alertent, via le questionnaire, sur l'aléa sécheresse de plus en plus fréquent qui va avoir, dans les prochaines années, un impact sur les cultures et les récoltes. Ils évoquent la nécessité d'accès à la ressource en eau pour pérenniser les surfaces agricoles, particulièrement viticoles.

Occupation du sol 2001



Occupation du sol 2012



2.3 DES ESPACES FORESTIERS PRÉSENTS MAIS NON EXPLOITÉS

Les données d'occupation du sol transmises par le syndicat mixte du SCOT du Biterrois permettent de comptabiliser la surface d'espace forestier. Elle est de 6074 ha en 2012, soit 19,3% du territoire de la communauté de communes.

Parmi les 162 retours de questionnaire, on comptabilise 798 ha en bois. 48% de cette surface est détenue par 2 groupements forestiers :

- le groupement forestier d'Assignan qui s'étend sur 125 ha ;
- le groupement forestier de Prades sur Vernazobre d'une superficie de 261 ha .

Le reste est détenu par 47 exploitants agricoles, déclarant avoir entre 0.24 ha et 57 ha de bois. La majorité des exploitants ont une surface en bois inférieure à 10 ha.

Aucun exploitant ne déclare avoir de réelle activité forestière. Le groupement de Prades sur Vernazobre est composé de bois d'agrément non commercialisés. Seul le groupement forestier d'Assignan a une activité économique, traduite par la production de bois de chauffage.

Pour certains espaces, c'est l'accessibilité aux parcelles qui peut s'avérer contraignante notamment à travers la mécanisation difficile sur des espaces pentus, ou l'accessibilité des pistes et chemins pour les grumiers.

Afin de connaître le potentiel économique ou environnemental des espaces forestiers du territoire de la Communauté de Communes et de fixer les modalités d'intervention dans les espaces boisés en fonctions de leurs objectifs de gestion , les propriétaires peuvent réaliser un document de gestion durable. Pour les propriétaires ayant plus de 25 ha, le plan simple de gestion, élaboré par eux-mêmes, par un expert forestier ou encore par une coopérative forestière, permet de réaliser un plan d'aménagement forestier. Ce plan comporte un diagnostic des potentialités de la forêt qui permet de définir les travaux à mettre en place sur 10,15 ou 20 ans pour gérer l'espace.

Pour les propriétaires ayant moins de 25 ha et plus de 10 ha, il existe le règlement type de gestion (RTG). C'est un document élaboré par les gestionnaires (coopératives, experts) et agréé par le CRPF. Les propriétaires qui adhèrent à une coopérative ou qui ont un contrat de gestion avec un expert forestier pour au moins 10 ans adhèrent automatiquement au règlement type de gestion du gestionnaire.

- Le document doit définir les modalités d'exploitation des grands types de peuplement de la région.
- Il doit donner des indications précises sur la gestion de ces grands types de peuplement.
- Pour les propriétaires ayant moins de 10 ha , ils peuvent adhérer au code de bonnes pratiques sylvicoles. C'est un document élaboré par le centre régional de la propriété forestière auquel adhèrent les propriétaires de petites forêts pour une durée de 10 ans. En Languedoc-Roussillon, il a été approuvé par le Préfet de région à la fin de l'année 2004 :
- Il donne, pour les grands types de peuplement de la région (12 ont été identifiés en Languedoc-Roussillon), les principaux objectifs de gestion envisageables.
- A chaque fois sont distinguées les gestions conseillées, possibles et déconseillées.

- Enfin, y figurent des recommandations particulières pour une gestion durable (respecter les habitats, favoriser la diversité, protéger contre l'incendie, veiller à l'état sanitaire des peuplements...).

2.4 UN TERRITOIRE SOUS SIGNE DE QUALITÉ

Le territoire de la CCSH est concerné par plusieurs appellations d'origine contrôlées et indications géographiques de provenance :

Viticoles :

- AOC Languedoc : concerne toutes les communes sauf Poilhes, Montels et Capestang
- AOC Minervois : concerne seulement la commune de Montouliers
- AOC Saint Chinian : concerne toutes les communes sauf Poilhes, Montouliers, Montels et Capestang
- IGP (Indication géographique protégée) Pays d'Oc : tout le territoire
- IGP Pays d'Hérault : tout le territoire
- IGP Coteaux d'Ensérune : Puisserguier, Poilhes, Montels, Cazedarnes, Capestang

Olives :

- AOC Lucques du Languedoc : concerne toutes les communes de la Communauté de communes
- AOC en cours de création : huile d'olive du Languedoc

Fromage :

- AOC Pélardon : Saint Chinian, Prades sur Vernazobre, Pierrerue, Cessenon-sur-Orb, Babeau Bouldoux, Assignan

Volailles :

- IGP Volailles du Languedoc : tout le territoire

Autres produits labellisés :

- Navet de Pardailhan sur Babeau Bouldoux
- Châtaigne des Cévennes sur Babeau Bouldoux
- Asperge sur St Chinian
- Plantes à Parfums aromatiques et médicinales sur Quarante
- Grenade sur Cessenon et Puisserguier
- Horticulture sur Capestang et Saint Chinian
- IGS (Indication géographique spiritueux) Fine du Languedoc
- IGS Marc du Languedoc

CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ Un territoire concerné par 3 AOC viticoles (Languedoc, Minervois et Saint Chinian), mais aussi des AOC oléicoles et fromagères.



2.5 L'ACCÈS À LA RESSOURCE EN EAU

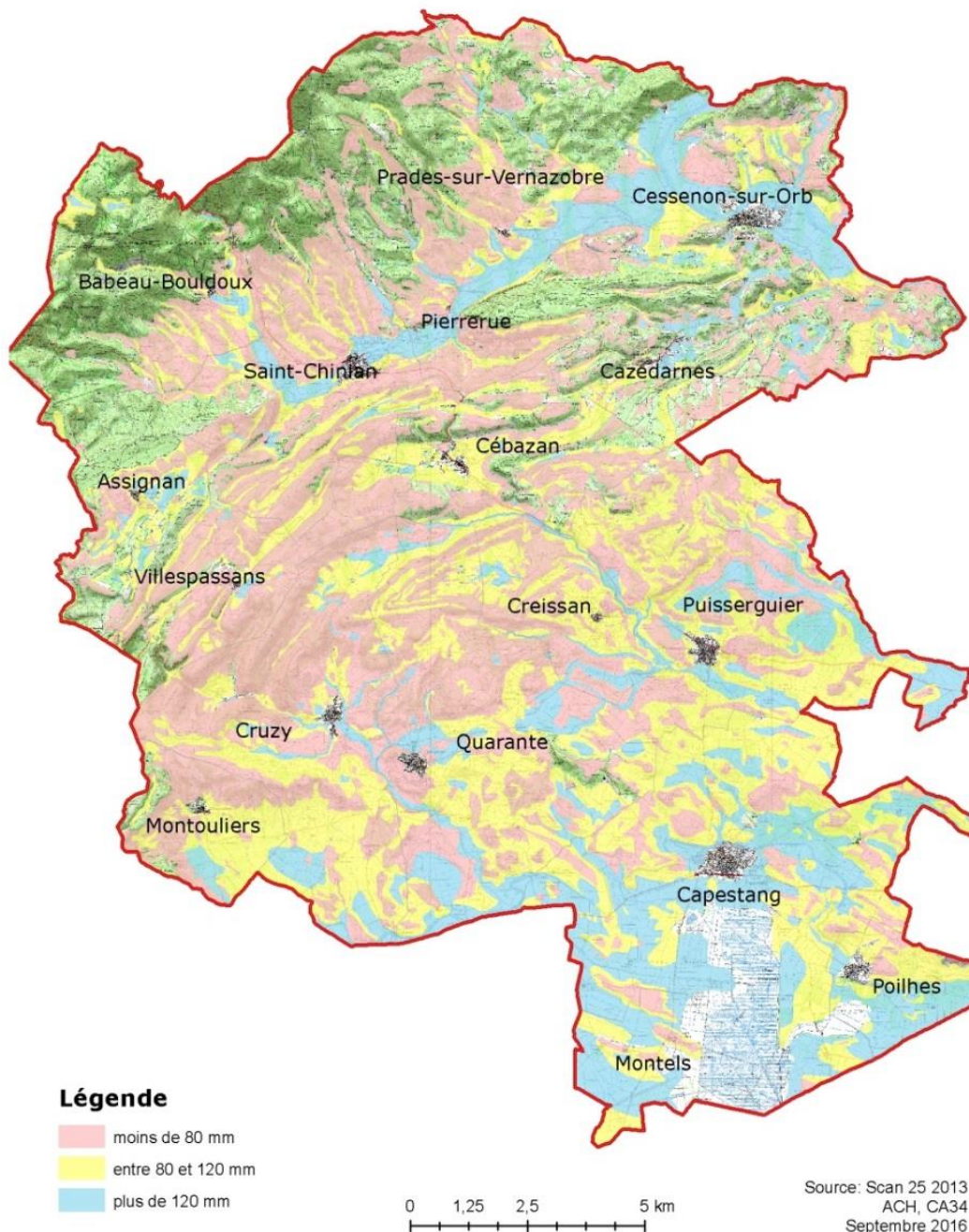
Le programme GDPA porté par l'Association Climatologique de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le Conseil Général de l'Hérault et l'INRA a permis de cartographier le potentiel cultural de différentes cultures.

Trois critères (la pierrosité, la profondeur et la texture du sol) ont permis de calculer ces potentialités.

La réserve utile du sol est aussi un indicateur important dans le potentiel cultural. En effet, il représente le stock d'eau d'un sol. Un sol présentant une réserve utile importante peut accueillir des cultures ayant un besoin d'eau important. Le réseau d'irrigation peut venir pallier une réserve utile faible et permettre la diversification.

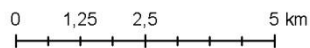
Sur le territoire on constate que la réserve utile est importante notamment sur les secteurs de plaine et le long des cours d'eau. Par exemple, le long de l'Orb sur Cessenon-sur-Orb, le long de Vernazobre qui traverse Prades sur Vernazobre, Pierrerue et Saint Chinian.

Réserve utile



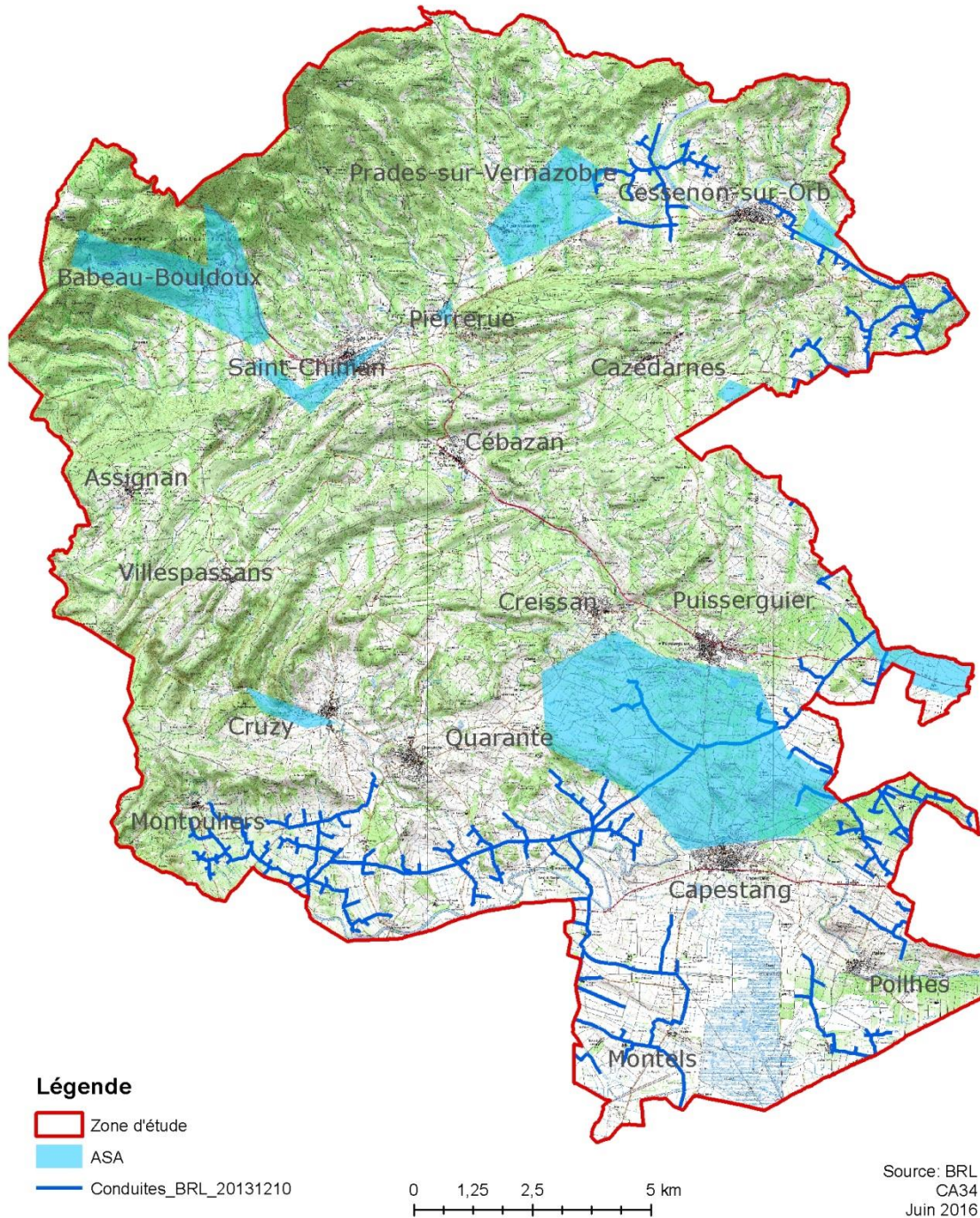
Il est à noter que les vignes à faible rendement (particulièrement en appellation) se situent souvent sur des sols à faible potentiel, notamment sur les coteaux.

Potentialité du sol



Source: Scan 25 2013
ACH, CA34
Septembre 2016

Réseau irrigation



Le réseau BRL est présent sur le territoire et permet l'irrigation des cultures, notamment au sud sur les communes de Montouliers, Cruzy, Quarante, Capestang, Montel, Poilhès et Puisserguier mais aussi à l'est sur Cessenon-sur-Orb.

Sur certains secteurs la réflexion d'extension de ce réseau est en cours. Une étude de faisabilité d'extension a notamment été lancée fin 2015 sur Quarante et devrait se terminer début 2017.

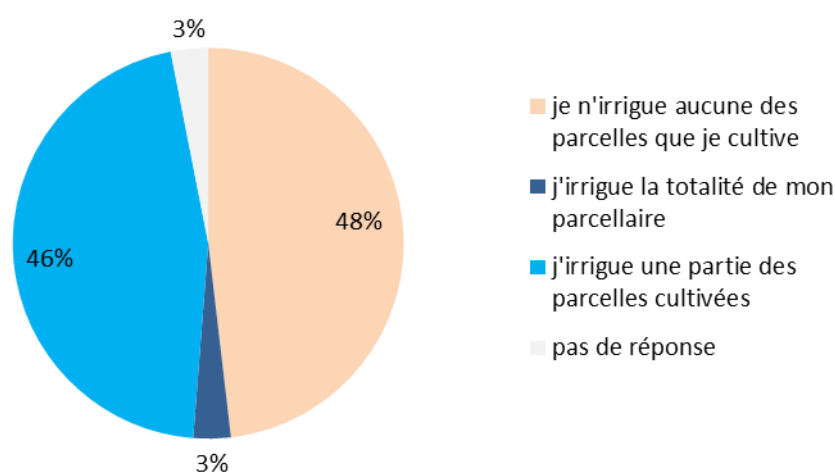
Notons que tout projet d'irrigation collective doit faire l'objet d'étude de faisabilité afin de favoriser son émergence. Il s'agit de vérifier la mobilisation des agriculteurs, de déterminer des premiers scénarios et de faire une première évaluation économique du potentiel d'un nouveau réseau hydraulique.

Pour gérer un prélèvement de façon collective, des ASA (agricoles ou non) se sont mises en place. On en compte plusieurs sur le territoire :

- Jardins de Saint Eulalie et Boze
- Irrigants du Pays d'Ensérune
- Irrigants du Pays d'Ensérune
- Arrosage de Cazedarnes
- Tenements de la roue du moulin neuf
- Rives de Vernazobre
- Arrosage de Combelean
- Canal de l'Abbe
- Vallées de l'Illoivre et de Vernazobre

Selon le retour des questionnaires, 45% des exploitants irriguent leur parcellaire, ce qui représente 885 ha. Ceux qui n'irriguent pas, aimeraient pouvoir accéder à la ressource.

Qui irrigue ?



CE QU'IL FAUT RETENIR

- ☞ Un accès à l'eau variable selon le territoire.
- ☞ Un besoin d'accès à la ressource largement souligné dans les retours de questionnaire.

Le territoire compte un captage prioritaire : le captage de « Fichoux » et « la Manière » sur la commune de Puisserguier. Un programme d'action, animé par la communauté de communes Sud-Hérault, est défini sur son aire d'alimentation. Ces enjeux sont :

- Sécuriser la qualité des eaux
- Éviter l'apparition de nouveaux pesticides au-delà des seuils réglementaires

Trois objectifs ont été définis localement :

- Limitation durable des risques de pollutions agricoles diffuses et ponctuelles
- Évolution des pratiques non agricoles en faveur de la protection de la ressource
- Pérennisation de la démarche

Parmi les actions menées, on trouve notamment :

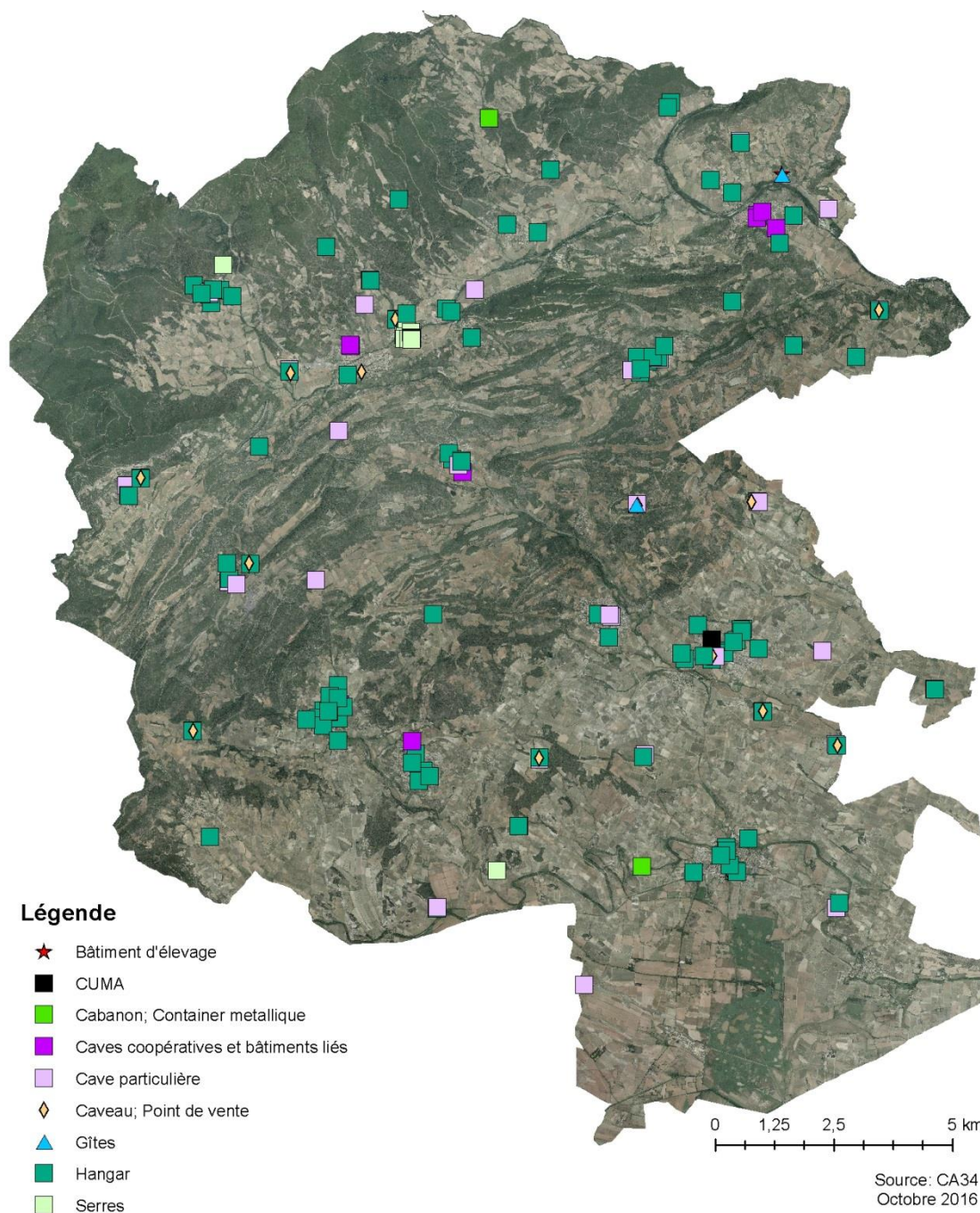
- La mise en œuvre d'outils contractuels pour limiter l'utilisation d'herbicides agricoles : les agriculteurs peuvent s'engager dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ayant pour objectif la réduction des herbicides ; ce sont des contrats de 5 ans pour les aider à modifier leur pratique.
- La mise en place de formations sur des thèmes tels que : le réglage des rampes à désherber, le travail du sol, l'optimisation de la qualité de pulvérisation, ...
- La création d'aires de lavage collectives des appareils de traitement.
- La mise aux normes des forages particuliers et communaux présentant des risques de transfert direct vers la ressource.
- La mise en œuvre des Plans de désherbage communaux pour diminuer les quantités de produits phytosanitaires utilisés par les communes.

Etc...

L'aire d'alimentation de ce captage n'est pas le seul secteur où des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont ouvertes. D'autres territoires appartenant aux Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) « Orb Libron » et « Parc Naturel du Haut Languedoc » permettent l'accès à ces MAEC pour les agriculteurs (ce sont des secteurs d'intervention prioritaire ou SIP) ; les enjeux pouvant être soit la protection de la ressource en eau soit la préservation de la biodiversité.

2.6 DES BÂTIMENTS AGRICOLES SITUÉS AU SEIN DU TISSU URBAIN MAIS AUSSI EN ZONE AGRICOLE

Bâtis



62% des exploitants vinifiant tout ou partie de leur production en cave particulière habitent sur l'exploitation. Le pourcentage est plus faible pour les coopérateurs. 50% des coopérateurs ayant répondu au questionnaire ont leur maison et leur hangar sur un même site. Les autres ont leur maison séparée de leurs bâtiments d'exploitation.

Concernant la répartition des bâtiments agricoles, on constate qu'un grand nombre se situe dans les villages. En zone agricole, ce sont surtout des caves particulières.

5 caves coopératives ont des bâtiments sur le périmètre de la Communauté de Communes, dont 4 y ont leur siège social :

- Cave des Vignerons Cruzy – Montouliers – Cébazan: sur deux sites: Cruzy (dans le village) et Cébazan (en entrée de village)
- Cave des Vignerons de Cessenon: vinification et stockage sur un même site dans le village et présence d'un caveau en entrée de village
- SCAV de Saint Chinian: sur un site, en limite de village avec projet d'agrandissement
- Cave de Quarante: en limite de village
- La cave des Vignerons du Pays d'Ensérune a des bâtiments sur le territoire.

Les caves coopératives de Roquebrun et de Berlou sont concernées à la marge par le diagnostic car leur aire d'apport sur le périmètre reste peu significative.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ☞ **Les bâtiments agricoles et caves coopératives majoritairement insérés dans le tissu urbain.**
- ☞ **Mais aussi une présence de sièges d'exploitation en zone agricole.**

3 LE POIDS ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

3.1 DES EXPLOITATIONS QUI SE PROFESSIONNALISENT

Selon le RGA, la Communauté de Communes compte 826 exploitations agricoles en 2010. Le recensement des exploitations en 2016 sur la base des données de la Chambre d'agriculture estime à 806 le nombre d'exploitations ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ces exploitations ne sont pas réparties de manière homogène : on constate un plus grand nombre d'exploitants sur la plaine par rapport aux espaces de coteaux. C'est sur Puisserguier, Quarante et Capestang qu'on compte le plus d'exploitations en 2016, suivi par Cessenon-sur-Orb et Cruzy. Elles comptent toutes plus de 70 exploitants. Les autres communes de la communauté de communes recensent, elles, moins de 50 exploitations. Assignan et Montels en comptent chacune 10.

Si on s'intéresse à l'évolution du nombre de ces exploitations entre 2000 et 2010, on constate que ce territoire suit la tendance observée globalement dans l'Hérault, soit une diminution du nombre d'exploitations. En effet, le territoire de la Communauté de Communes perd 37% de ses exploitations en l'espace de 10 ans (période 2000-2010), soit 489 exploitations.

Cette baisse est plus ou moins forte selon les communes et varie entre -51% et -8%. En effet, c'est sur Saint Chinian, que la tendance observée à la baisse est la plus forte (-51%) et sur Pierrerue qu'elle est la plus modérée (-8%). Toutefois, en nombre d'exploitations, c'est sur Puisserguier qu'on en perd le plus (-106 exploitations) et sur Montels qu'on en perd le moins (-2 exploitations).

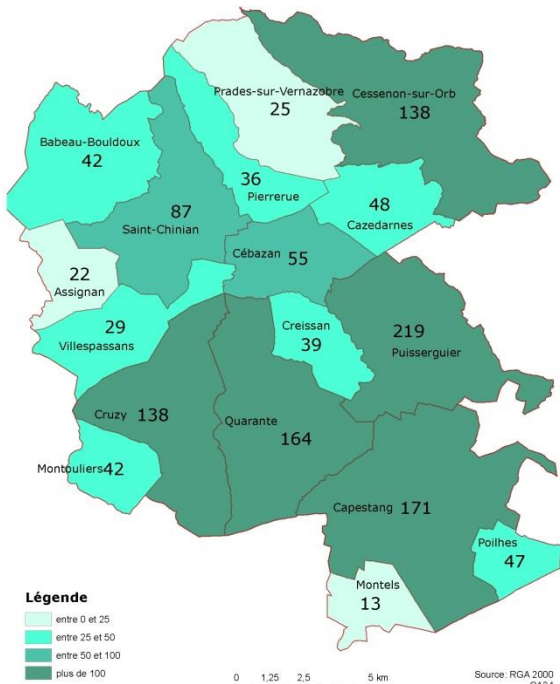
Entre 2010 et 2016, le nombre d'exploitations varie peu avec une diminution de 2% ce qui représente une vingtaine d'exploitations

CE QU'IL FAUT RETENIR

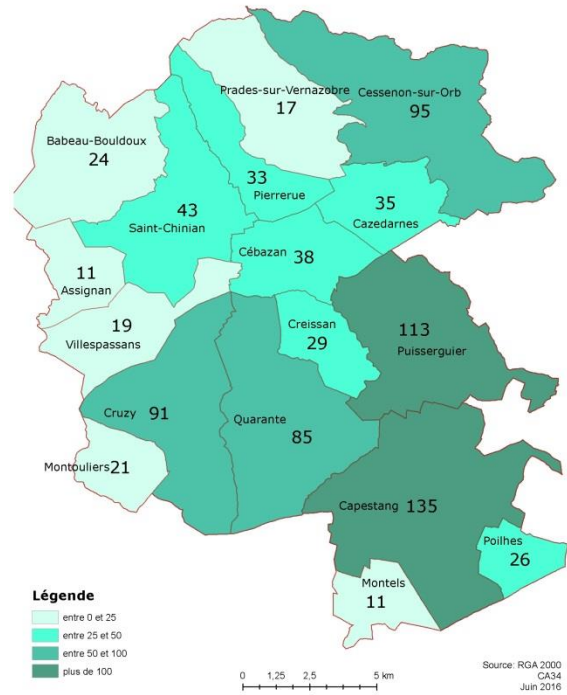
☞ **Un peu plus de 800 exploitations ont leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault en 2016.**

☞ **Deux unités : la plaine qui concentre un grand nombre d'exploitant et les coteaux où le nombre d'exploitations est inférieur à 50 en 2016 (excepté sur Cessenon-sur-Orb).**

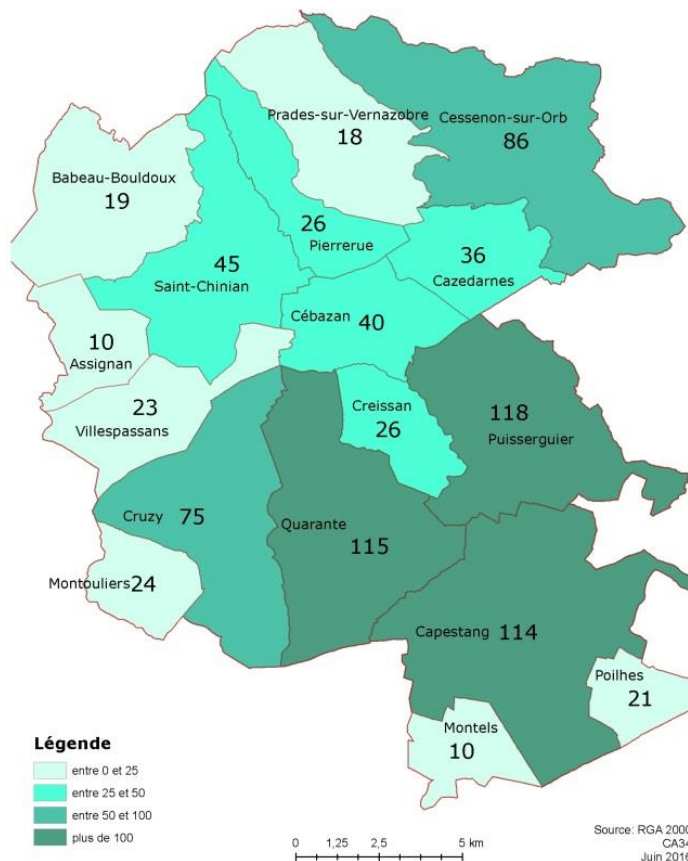
1315 exploitations en 2000

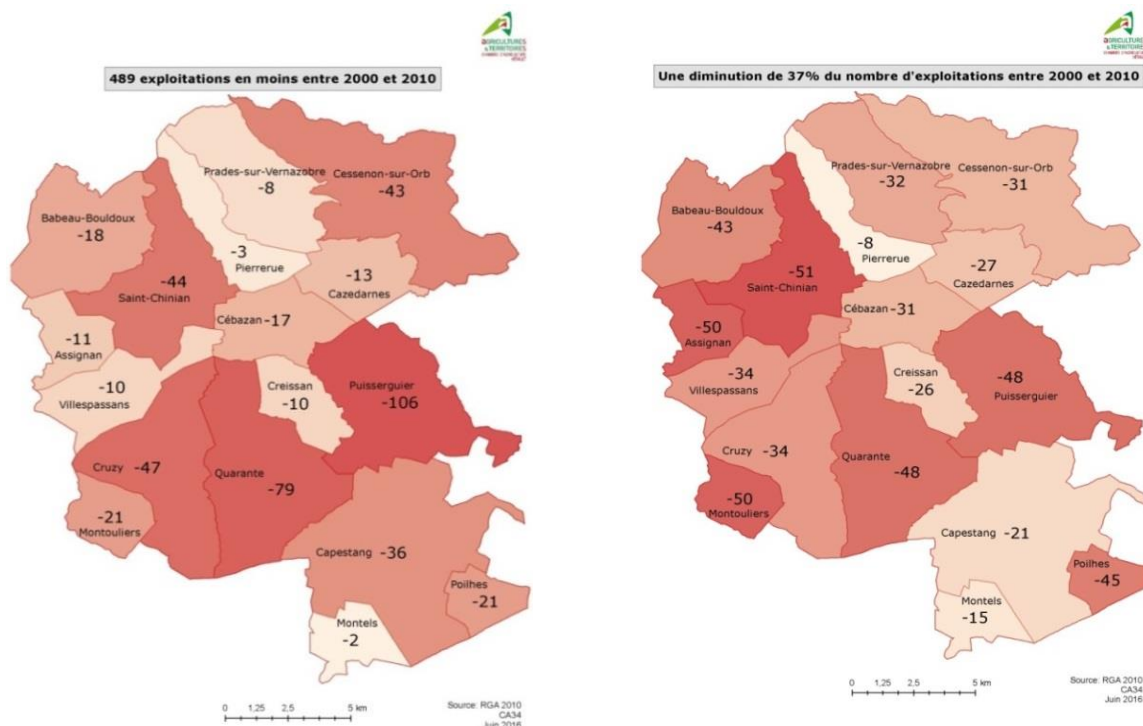


826 exploitations en 2010

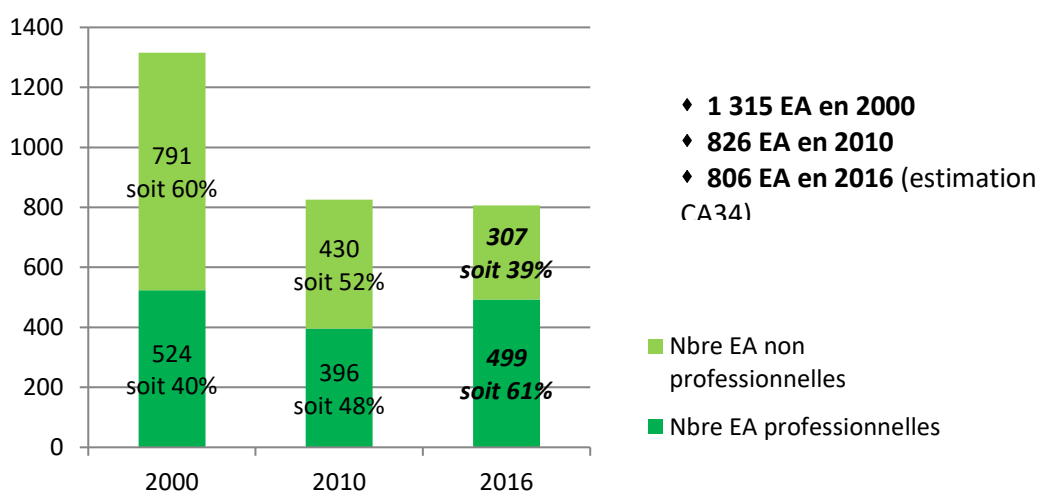


806 exploitations en 2016





Evolution du nombre d'exploitations en 2000, 2010 et 2016



La baisse du nombre total d'exploitations observée s'explique notamment par une baisse du nombre d'exploitations non professionnelles. En effet, le nombre d'exploitations non professionnelles diminue plus fortement que le nombre d'exploitations professionnelles: -45% contre -24%. Le territoire perd 128 exploitations professionnelles en 10 ans contre 361 exploitations non professionnelles.

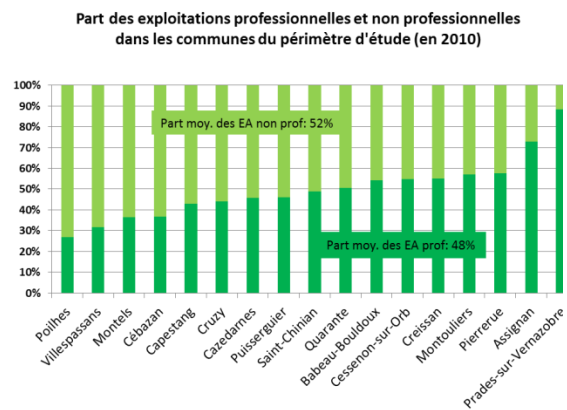
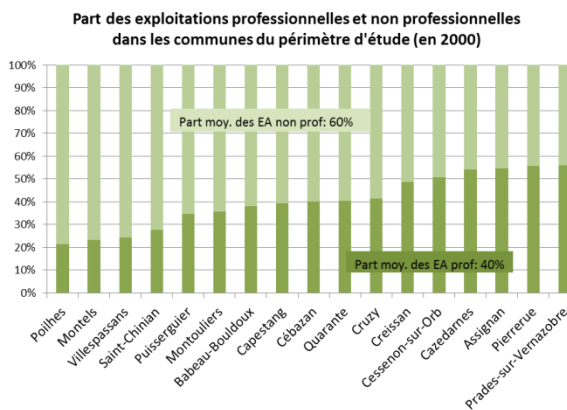
Même si en 2010, le nombre d'exploitations non professionnelles reste supérieur au nombre d'exploitations professionnelles, on constate une professionnalisation des exploitations entre 2000 et 2010 puisque la part des exploitations professionnelles augmente. En 2016, la part des exploitations professionnelles est plus importante que la part des exploitations non professionnelles.

On observe cette tendance sur l'ensemble des communes du territoire.

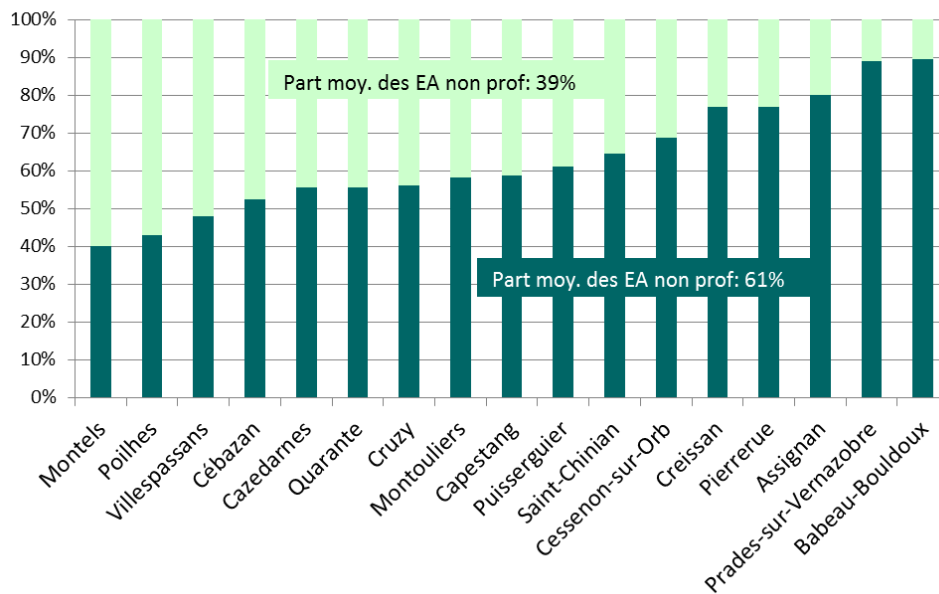
- En 2000: c'est sur Pierrerue et Prades sur Vernazobre que la part des exploitations professionnelles est la plus importante avec 56% des exploitations. C'est sur Poilhes et Montels que la part des exploitations professionnelles est la plus faible avec 21% et 23%.

- En 2010: Prades sur Vernazobre reste la commune qui s'est le plus professionnalisée avec 88% d'exploitations professionnelles.

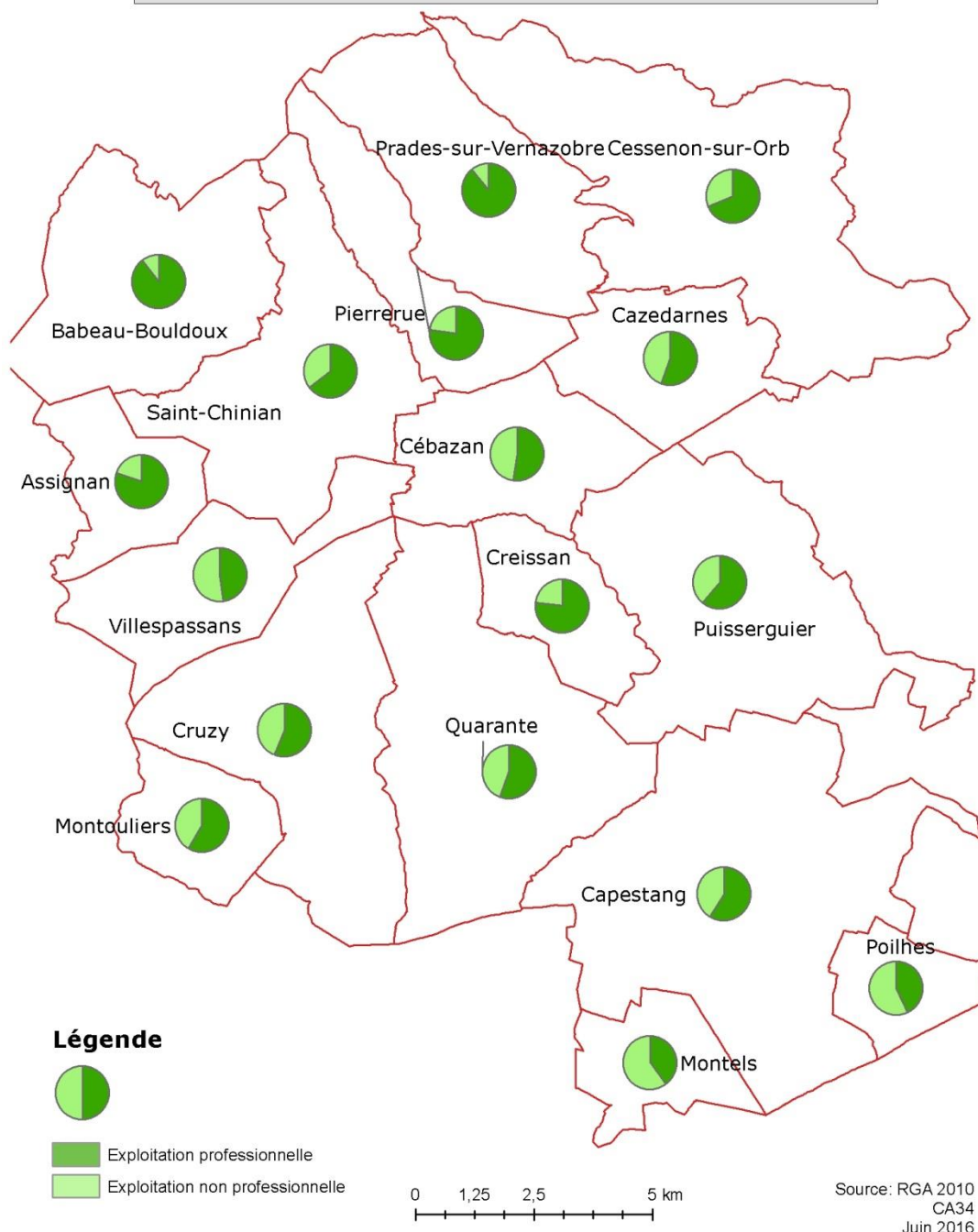
- En nombre d'exploitations, c'est sur Capestang (58), Puisserguier et Cessenon-sur-Orb (52 chacune) qu'on compte le plus d'exploitations professionnelles. Et sur Montels, Villepassans, Poilhès et Assignan, qu'on en compte moins de 10.



Part des exploitations professionnelles et non professionnelles dans les communes du périmètre d'étude (en 2016)



61% des exploitations sont "professionnelles" en 2016



Le recensement des exploitations en 2016 sur la base des données de la Chambre d'agriculture porte sur 806 exploitations au total dont :

- 493 exploitations professionnelles, soit 61% des exploitations
- 313 exploitations non professionnelles, soit 39% des exploitations

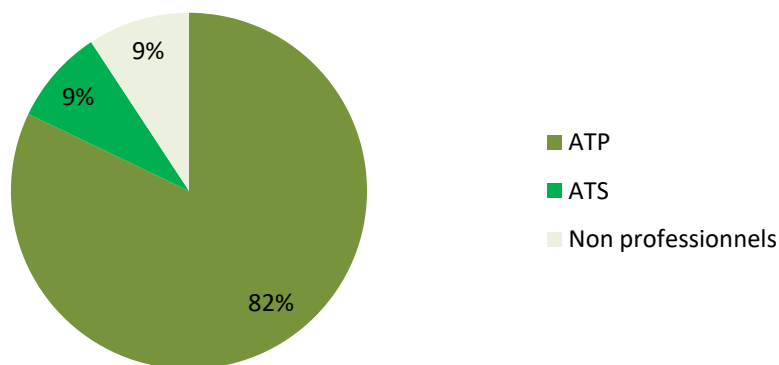
Un choix de méthodologie a dû être fait au vu du nombre total d'exploitants et ce sont les exploitants professionnels qui ont été ciblés. Les questionnaires ont donc été envoyés aux 493 exploitations agricoles professionnelles potentielles recensées.

☞ Attention, ce chiffre donne uniquement une ESTIMATION du nombre POTENTIEL d'exploitants professionnels présents sur ce territoire puisqu'il n'est pas exhaustif et pas forcément à jour selon le changement de situation des exploitants.

Suite à cet envoi massif de questionnaires, 162 ont été retournés. Parmi eux, on compte 91% d'exploitants professionnels :

- 133 ATP
- 14 ATS
- 15 non professionnels

Répartition des exploitants en fonction de leur statut (162 retours)

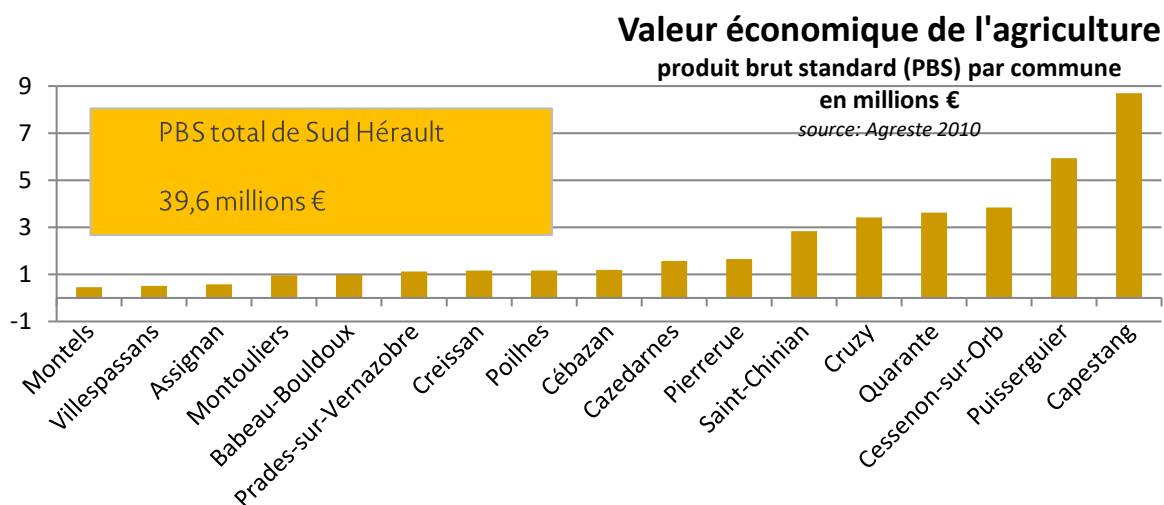


Concernant les 15 exploitants non professionnels, ils sont cotisants solidaires (retraité ayant conservé une parcelle de subsistance, jeune exploitant ne travaillant pas assez de surface pour avoir le statut d'exploitant à titre principal). Parmi eux, 7 ont plus de 60 ans, 1 a moins de 40 ans et 2 ont entre 40 et 50 ans.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ☞ Une baisse du nombre total d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 principalement expliquée par une baisse du nombre d'exploitations NON PROFESSIONNELLES.
- ☞ Une stabilisation du nombre d'exploitations entre 2010 et 2016.
- ☞ Des exploitations qui tendent à se professionnaliser.

3.2 UN POIDS ÉCONOMIQUE IMPORTANT



La production brut standard (PBS) correspond à un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique. Le PBS est tributaire de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur une période. Cette dernière peut s'assimiler à un chiffre d'affaire théorique généré par l'activité agricole.

Avec 39,6 millions d'euros annuels, le PBS de la Communauté de Communes Sud-Hérault est d'importance plus que notable. Sur 17 communes, 12 dépassent le seuil du million d'euros.

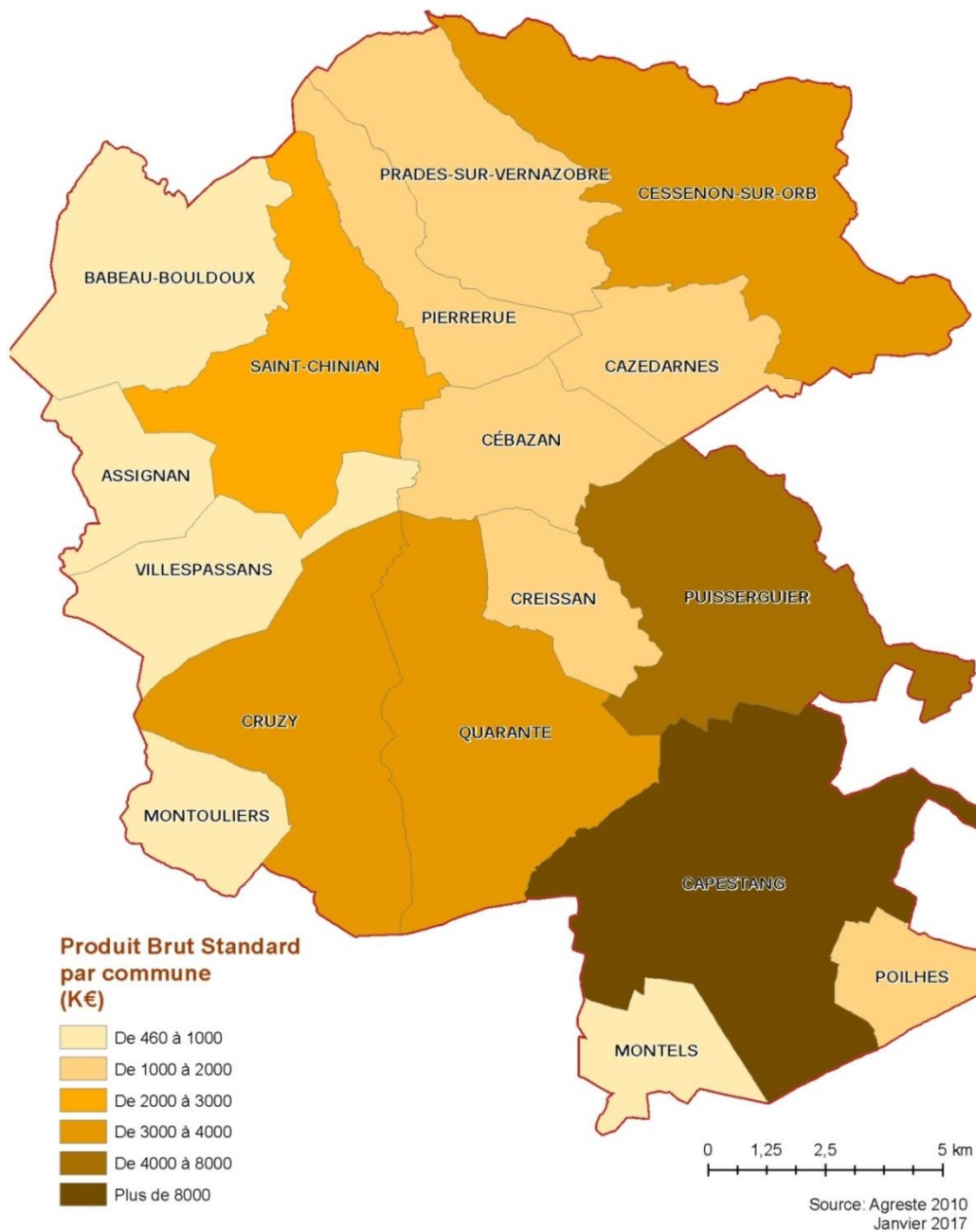
De par sa multifonctionnalité, l'activité agricole représente l'économie la plus étendue du territoire en termes d'espaces. Cette caractéristique spatiale ne répond pas aux logiques des collectivités locales et à ses limites administratives communales et intercommunales. Par conséquent, l'analyse du PBS communal se doit d'être contextualisée au regard de considérations spatiales diverses. 2 unités économiques se dégagent :

Les vignes et les grandes cultures prédominent sur Capestang, Puisserguier, Quarante, Cessenon s/ Orb et Cruzy. Elles sont d'ailleurs les seules à être desservies par le réseau d'irrigation BRL. Cela explique que les 2/3 du PBS intercommunal (25,5 millions €) y soient concentrés. Et ce d'autant plus qu'elles disposent des superficies communales les plus vastes et une typologie de « plaine » avec des espaces naturels restreints. Les surfaces cultivées sont plus importantes que sur les autres communes.

A l'exception de Montels et Poilhes, les autres communes aux configurations géographiques plus accidentées ont des parts d'espaces cultivés réduites. Cependant, les aires d'appellations d'origine contrôlée contribuent à la forte valeur ajoutée des productions. Saint-Chinian, Pierrerie, Cazédarnes, Cébazan, Creissan Prades s/ Vernazobre, Babeau-Bouldoux et Montouliers sont dans une fourchette conséquente de 1 à 4 millions d'euros.

Le classement du PBS de Montels ne peut être considéré comme représentatif. En effet, il est à relativiser en raison des faibles superficies communales. Il convient de l'inscrire au même titre que Poilhes dans la catégorie des 5 communes de « plaine » décrites précédemment.

Valeur économique de l'agriculture



CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ Un poids économique agricole de 39,6 millions d'euros sur un socle viticole.

Deux unités économiques agricoles :

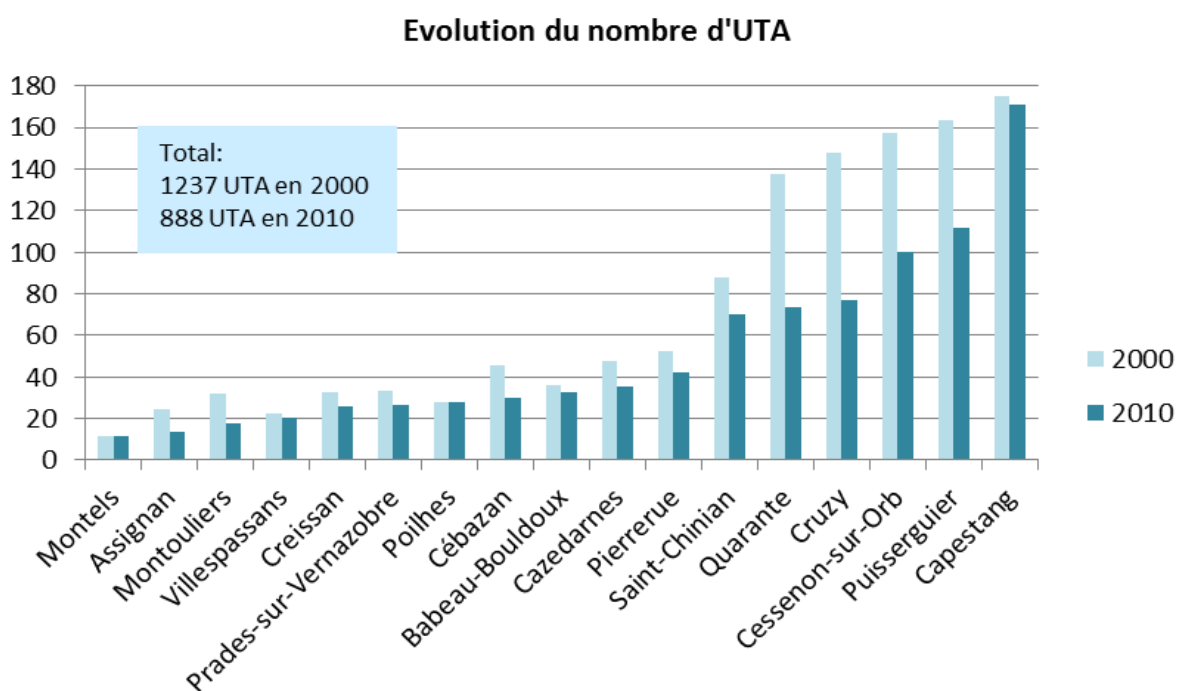
- une économie viticole au nord de « coteaux » à forte valeur ajoutée sur des espaces agricoles restreints
- une économie surfacique au sud de « plaine agricole » davantage diversifiée, grâce à l'accès à l'irrigation et au parcellaire plus grand.

3.3 PLUS DE 800 EMPLOIS AGRICOLES

En 2010, l'activité agricole mobilise 888 unités de travail annuel.

Puisque le nombre d'exploitations agricoles diminue entre 2000 et 2010, on constate aussi une diminution du nombre d'UTA entre ces deux dates, soit une perte de 349 UTA ou encore une diminution de 24%.

La répartition des UTA est variable selon les communes du territoire, et suit la répartition des exploitations agricoles sur le territoire: une plus forte concentration sur les communes de la plaine et sur Cessenon-sur-Orb, et une plus faible concentration sur les coteaux.



3.4 UNE MAJORITÉ D'EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES

Selon le RGA, la majorité des exploitations sont individuelles, que se soit en 2000 ou en 2010. Néanmoins, on constate que la part des exploitations organisées en société augmente puisqu'elle passe de 7% en 2000 à 13% en 2010.

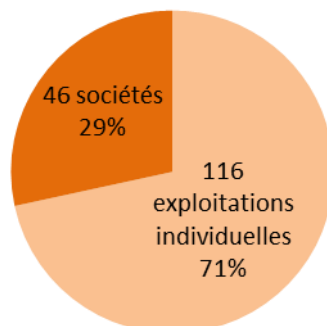
En 2010, la part des sociétés varie sur le territoire entre 3% et 36% selon les communes.

Communes	% des exploitations organisées en société en 2000	% des exploitations organisées en société en 2010
Cruzy	5	3
Cazedarnes	8	9
Puisserguier	3	9
Creissan	ss	10
Quarante	4	11
Cessenon-sur-Orb	4	12
Pierrerue	8	15
Poilhes	4	15
Babeau-Bouldoux	7	17
Montels	ss	18
Capestang	12	21
Saint-Chinian	11	21
Prades-sur-Vernazobre	12	24
Assignan	14	36
Cébazan	4	ss
Montouliers	ss	ss
Villespassans	7	ss

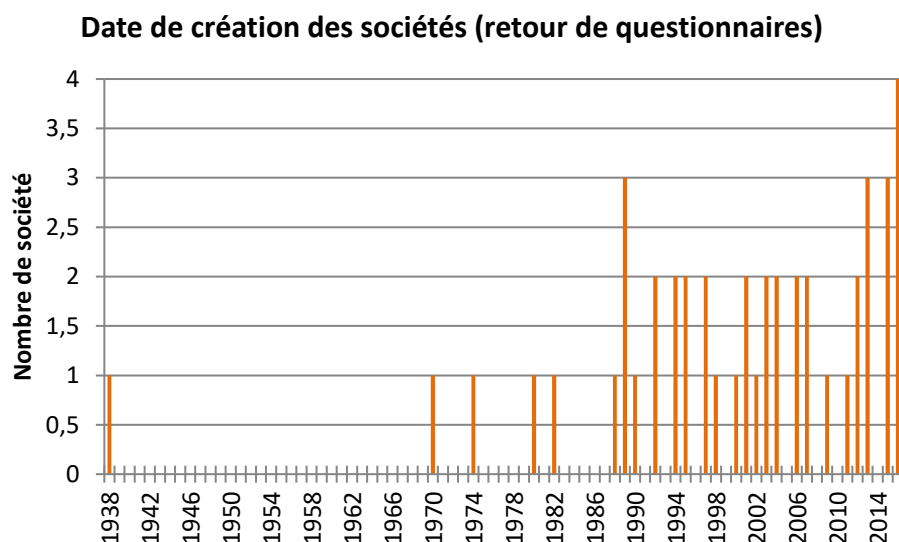
(RGA 2010 - Ss : secret statistique)

Parmi les exploitants ayant répondu au questionnaire, 29% ont créé une société. Les 71% restants sont des exploitations individuelles. Ces chiffres confirment la tendance observée au niveau des statistiques générales : les exploitations individuelles sont plus représentées que les exploitations en société.

Répartition des exploitations selon la forme juridique sur la base des retours questionnaires (161 réponses)



On constate que la création de sociétés est plus fréquente à partir des années 1988.



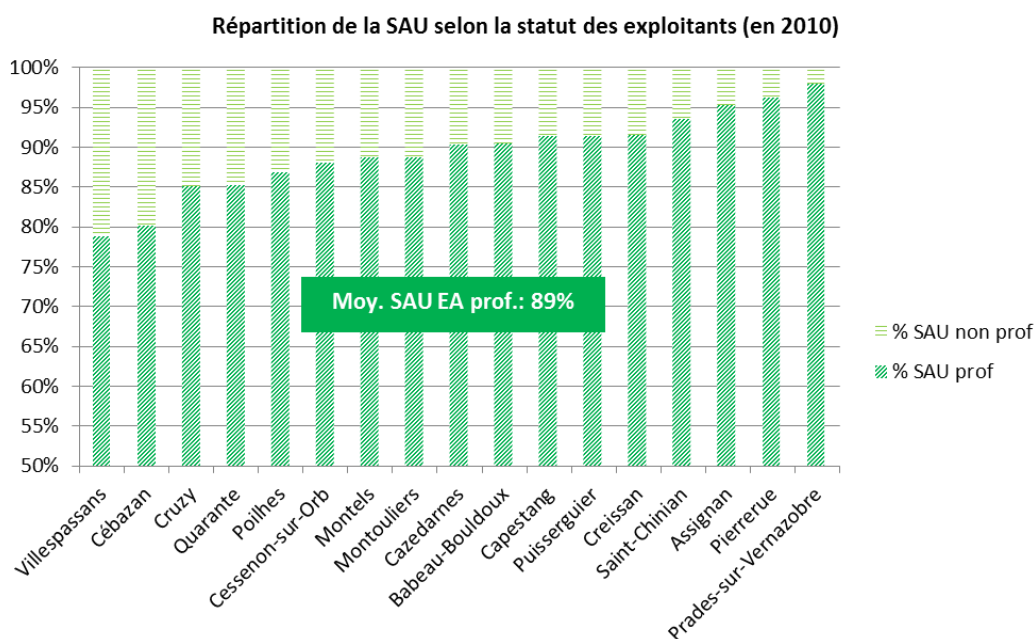
Parmi les exploitations organisées en société on retrouve majoritairement des GAEC (33%), EARL (24%), SCEA (22%) et GFA (9%). En minorité : Indivision, SARL, SCA, société civile et groupement forestier.

CE QU'IL FAUT RETENIR

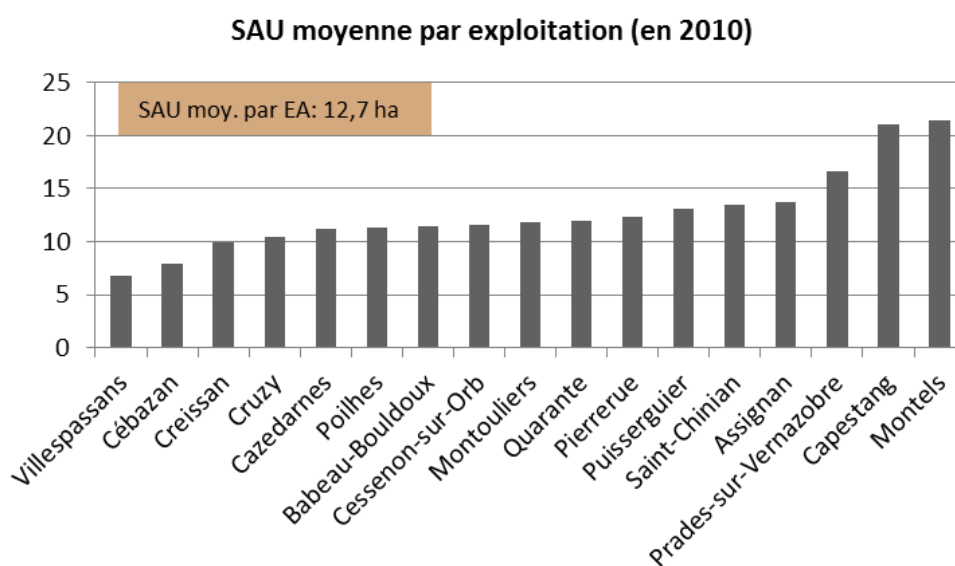
☞ Même si la majorité des exploitations sont individuelles sur le territoire, on observe une tendance à l'augmentation de création de société, principalement des GAEC.

3.5 DES TERRES MAJORITAIREMENT EXPLOITÉES PAR LES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

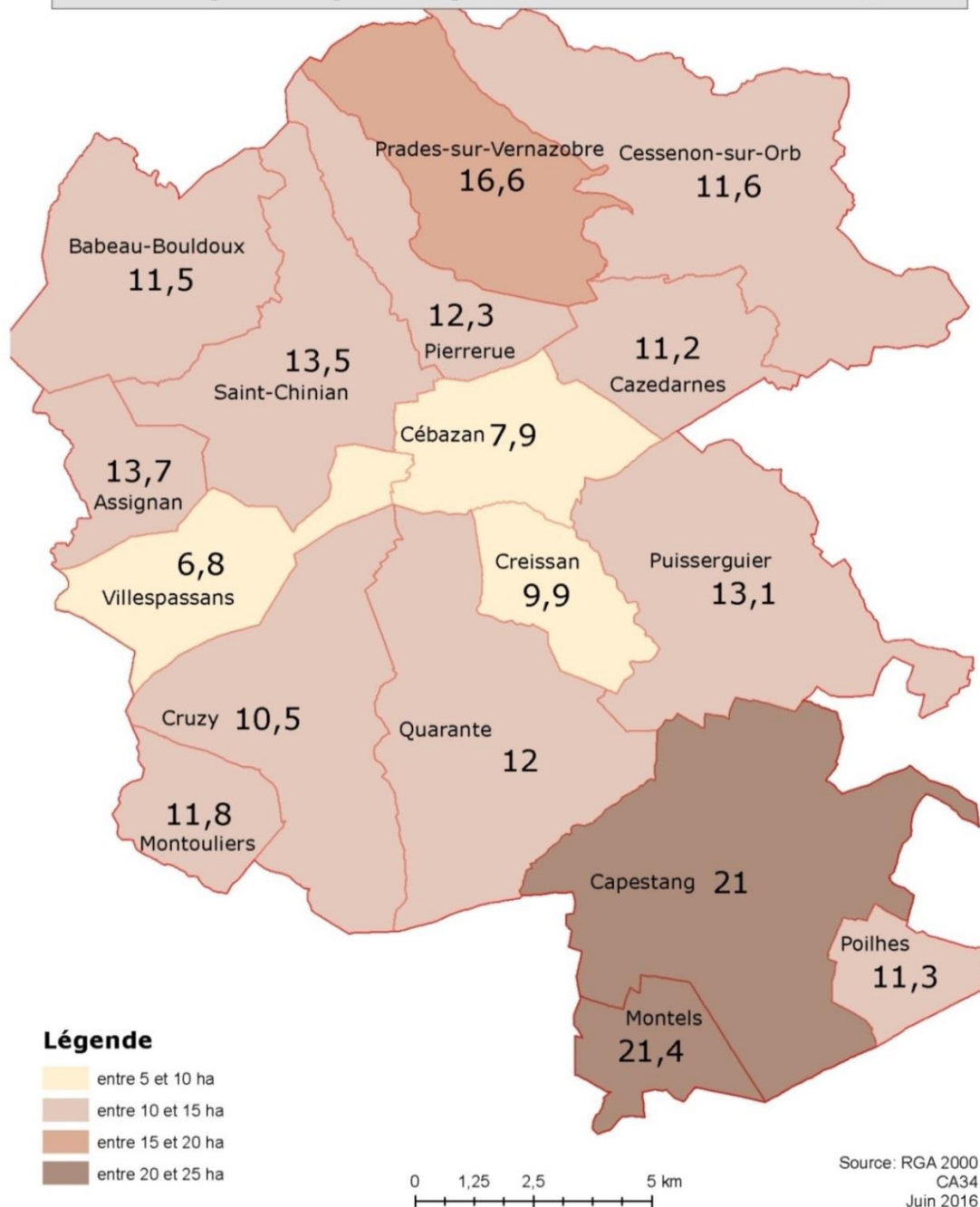
En 2010, la SAU sur le territoire de la Communauté de Communes s'élève à 10986 ha. On observe une diminution de cette surface par rapport à 2000, puisqu'elle diminue de 16% (soit 1992 ha) entre 2000 et 2010 : on passe de 12 978 ha à 10 986 ha. Cette SAU est principalement exploitée par les exploitants professionnels (même si on compte quasiment autant d'exploitants non professionnels), puisqu'ils en exploitent 89%. Cette tendance est plus ou moins forte selon les communes mais la majorité des surfaces restant tout de même exploitée par les exploitants professionnels.



La SAU moyenne des exploitations sur l'ensemble du territoire est de 12,7 ha, avec 6,8 ha sur Villespassans et 21,4 ha sur Montels. La majorité des exploitations exploitent entre 10 et 15 ha.



SAU moyenne par exploitation en 2010: 12,7 ha



Parmi les viticulteurs ayant répondu au questionnaire, la surface moyenne exploitée est de 19.1 ha par exploitation. La plus petite surface allant de moins de 1 ha à 150 ha pour la plus grande. La valeur médiane est de 15 ha.

En ce qui concerne les oliveraies, leur taille varie de 0.5 ha à 43 ha, avec une surface moyenne de 4.4 ha et une médiane de 1.2 ha.

Pour les grandes cultures, 4 exploitations sont concernées et la surface cultivée varie de 15 ha à 220 ha selon les exploitations.

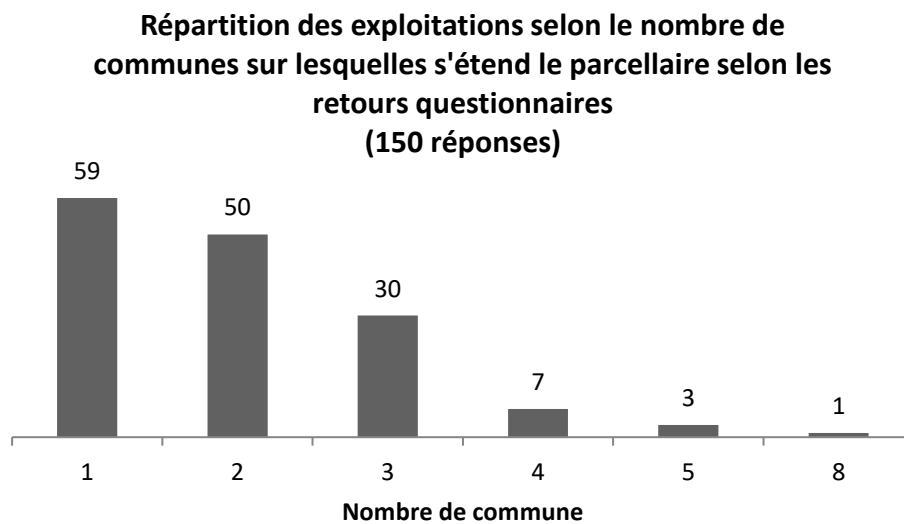
Enfin, pour les pépinières et les surfaces en maraîchage, on est sur des plus petites exploitations.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ☞ Les exploitations professionnelles exploitent 90% des terres cultivées.
- ☞ La taille des surfaces exploitées varie d'une exploitation à l'autre selon la productivité. Elle est en moyenne de 19 ha en viticulture, principale OTEX du territoire.

3.6 UN PARCELLAIRE PLUS OU MOINS MORCELÉ SELON LES EXPLOITATIONS

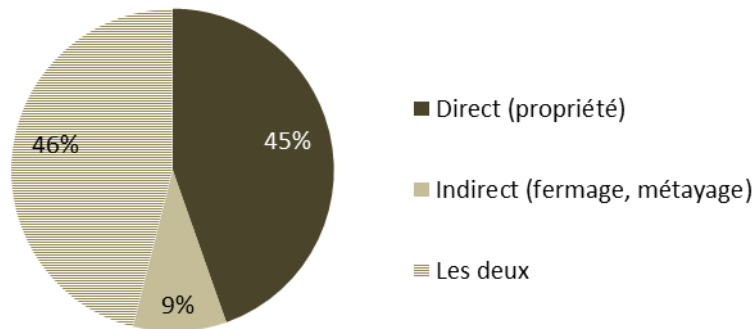
La majorité des exploitations exploitent des terres sur une ou deux communes. Un parcellaire parfois dispersé nécessite pour certains des besoins, notamment en terme de construction agricole.



3.7 LES EXPLOITANTS AGRICOLES SONT MAJORITAIREMENT PROPRIÉTAIRES DES TERRES QU'ILS CULTIVENT

91% des exploitants ayant répondu à la question concernant le mode de faire valoir sont au moins propriétaires d'une partie de leur parcellaire ou de leur totalité.

**Répartition des exploitations
selon le mode de faire-valoir
(139 réponses)**



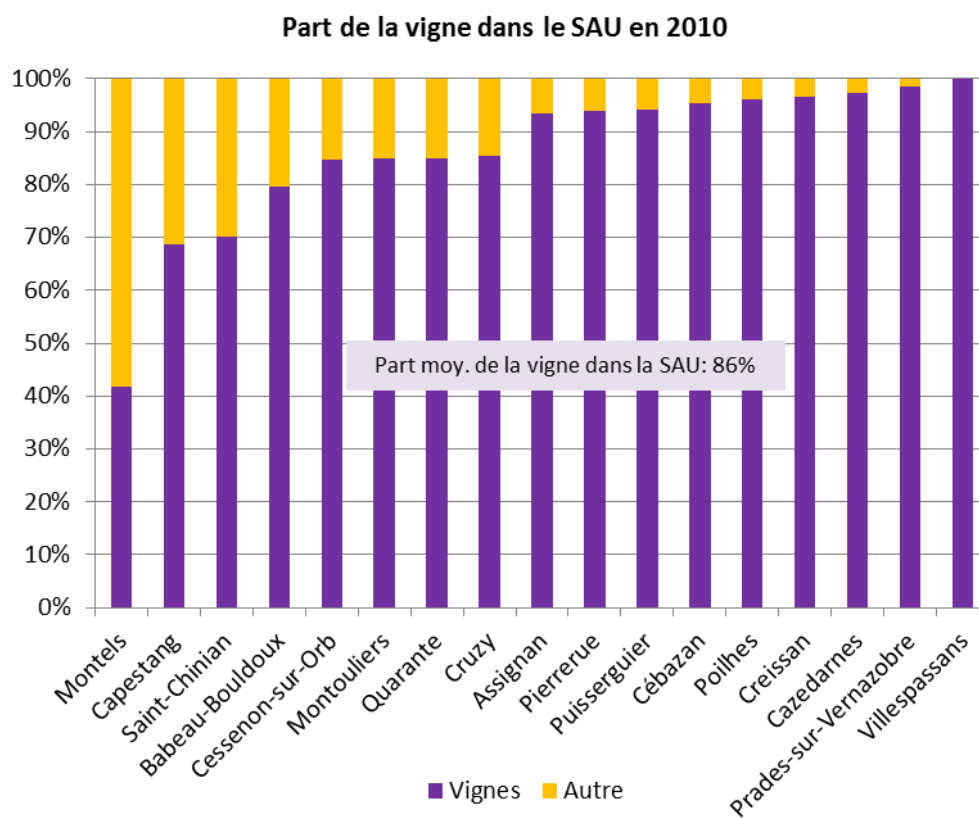
CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ Le mode de faire valoir direct domine.

3.8 UNE PRODUCTION À DOMINANTE VITICOLE

Une seule OTEX est présente sur l'ensemble du territoire en 2000: la viticulture. En 2010, pas de changement, mise à part pour la commune de Saint Chinian avec le passage de l'OTEX viticulture à polyculture et polyélevage.

En moyenne, sur le territoire en 2010, la vigne représente 86% de la SAU.



(source : RGA 2010)

Sur Villepassans, la vigne représente 100% de la SAU en 2010 et pour la moitié des communes plus de 90% de la SAU. Sur Montels, elle ne dépasse pas les 50%.

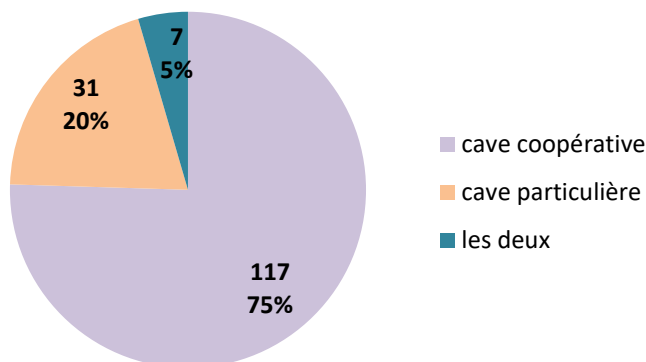
Parmi les questionnaires retournés, on compte 97% de viticulteurs, soit 156 exploitations, dont 18 d'entre eux ont développé une ou plusieurs autres cultures: olives (8), maraîchage (2), grandes cultures (4), élevage (ovins (1) – ânesses (1)).

On compte aussi sur le territoire de la Communauté de Communes :

- 2 groupements forestiers
- 1 apiculteur
- 1 pépinière
- 1 céréalier

La grande majorité de la production viticole est vinifiée en cave coopérative, avec 75% des exploitants qui y apportent l'intégralité de leur récolte. Les autres le vinifient dans leur propre cave.

Lieu de vinification (155 viticulteurs)



On compte 4 caves coopératives sur le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault :

- Saint Chinian
- Quarante
- Cruzy
- Cessenon-sur-Orb

- Et aussi Vignerons du Pays d'Ensérune dont l'aire d'apport est en partie sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les caves de Roquebrun, Berlou et Murviel les Béziers sont concernées à la marge avec seulement quelques coopérateurs sur le territoire étudié.

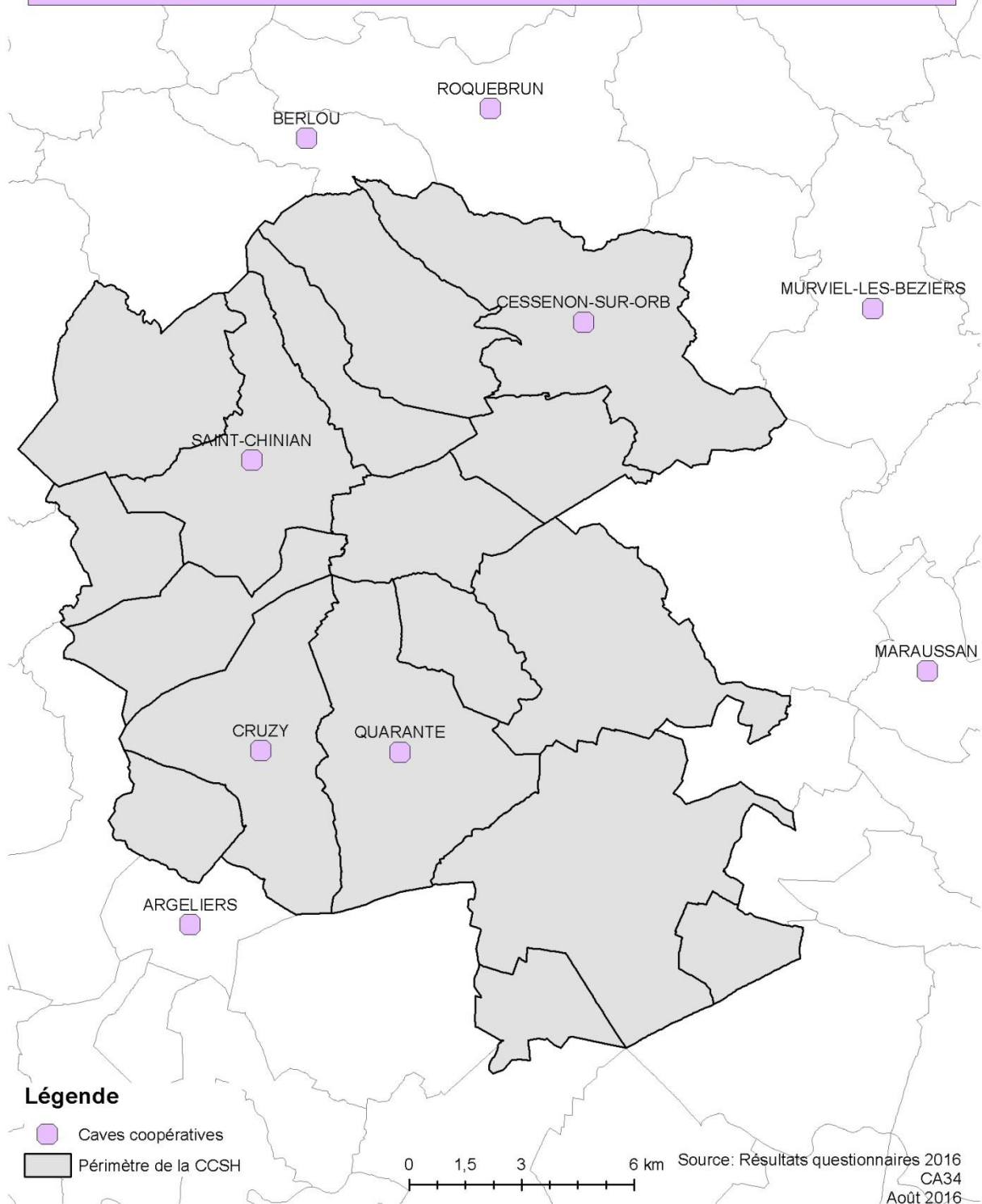
CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ La viticulture est l'activité agricole la plus représentée puisqu'elle est présente dans 97% des exploitations.

☞ Il existe d'autres cultures sur le territoire de la Communauté de Communes : élevage (ovins, ânesses, abeilles), oléiculture, maraîchage, horticulture.

☞ La présence de plusieurs caves coopératives, mais des viticulteurs qui vinifient aussi dans leur cave particulière.

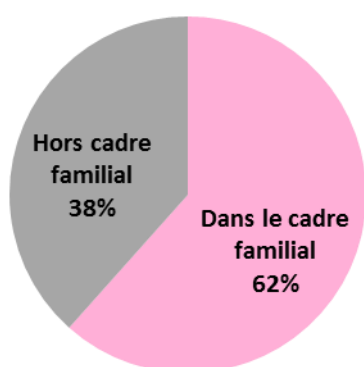
9 caves coopératives concernées dont 4 ont leur siège sur le territoire



4 DEVENIR ET PROJETS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

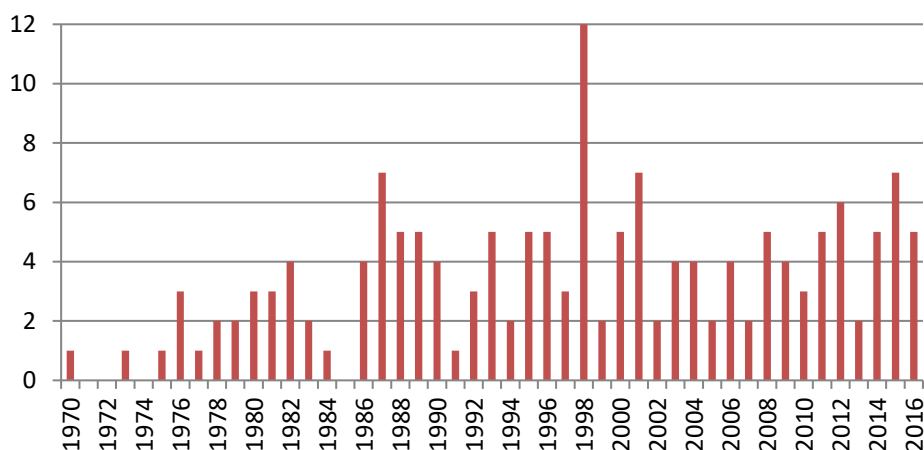
4.1 DES INSTALLATIONS QUI SE FONT MAJORITAIREMENT DANS LE CADRE FAMILIAL

Répartition des exploitations selon le type d'installation
(151 réponses)



La majorité des exploitants installés aujourd'hui ont repris tout ou partie de l'exploitation familiale.

Année d'installation des exploitants
(159 réponses)



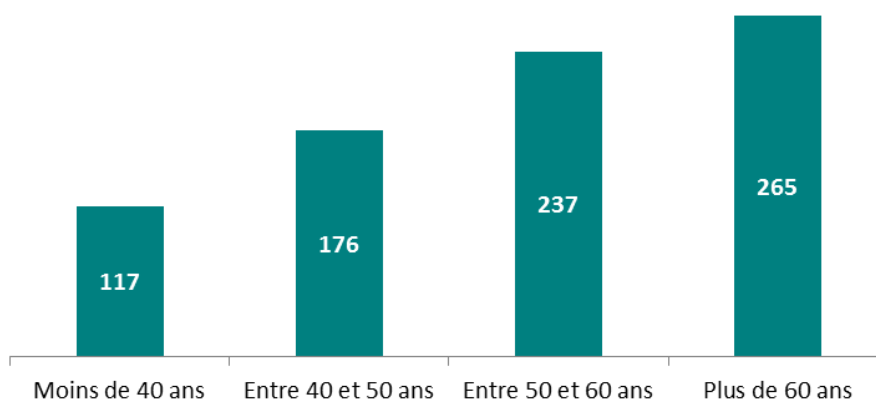
CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ Une grande partie des installations se fait aujourd'hui dans le cadre familial. Mais n'oublions pas que presque 40% des installations se font en dehors du cadre familial.

4.2 UNE POPULATION AGRICOLE VIEILLISSANTE

Selon le RGA, en 2010, ce sont les exploitations qui ont un chef ou le 1er coexploitant âgé de plus de 60 ans qui sont les plus représentées. Et la classe d'âge des moins de 40 ans la moins représentée: il y en a deux fois moins.

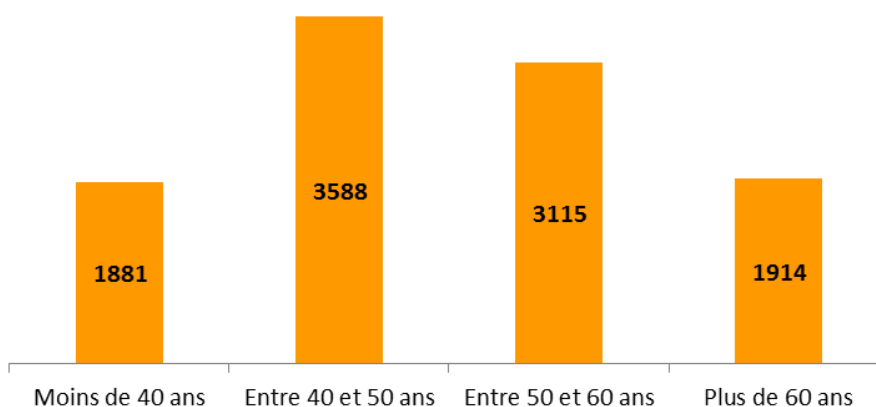
Répartition des exploitations selon l'âge du chef ou du 1er coexploitant (en 2010)



(☞ ces chiffres comprennent les exploitations agricoles professionnelles et non professionnelles).

En termes de surface, on observe que même si les plus de 60 ans sont les plus nombreux, ce ne sont pas eux qui exploitent le plus de surface. La taille de leur parcellaire est donc plus réduite.

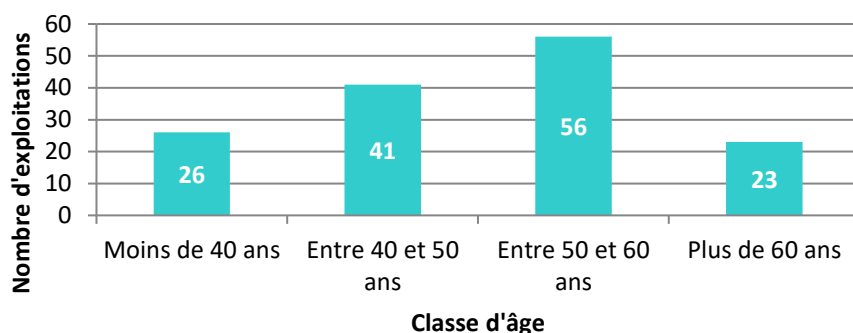
Répartition de la SAU selon l'âge du chef ou du 1er coexploitant (en 2010 - en ha)



(☞ Notons le secret statistique sur certaines communes - 31 exploitations ne sont pas prises en compte et représentent 488 ha).

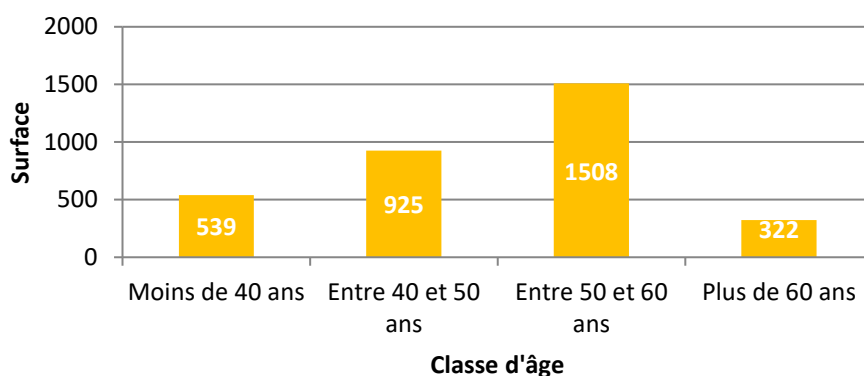
Une analyse des données du RGA axée sur les exploitations professionnelles n'est pas pertinente puisque le secret statistique concerne 129 des 396 exploitations professionnelles et que les données datent de 2010. Ainsi, ce sont les résultats du questionnaire qui permettent de donner une tendance concernant les exploitants professionnels.

Répartition des exploitations professionnelles selon l'âge de l'exploitant (145 résultats)



Parmi les exploitants professionnels ayant répondu au questionnaire, en 2016, la moitié d'entre eux ont moins de 50 ans. La classe d'âge la plus représentée reste tout de même les exploitants âgés de 50 à 60 ans qui exploitent le plus de surface (1508 ha). Ce sont aussi eux qui exploitent en moyenne une surface plus importante.

Répartition des surfaces cultivées (145 résultats)



Surface moyenne cultivée par exploitation (en ha)	
Moins de 40 ans	21
Entre 40 et 50 ans	23
Entre 50 et 60 ans	27
Plus de 60 ans	14

Ainsi, la question de la transmission se pose ou va se poser dans les prochaines années pour 23 exploitants (ayant répondu au questionnaire) et représente un peu plus de 300 ha.

CE QU'IL FAUT RETENIR

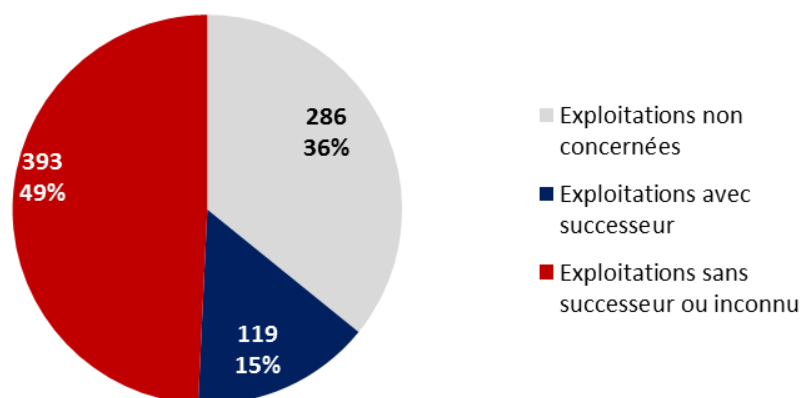
- ☞ Les exploitants âgés de moins de 50 ans représentent la moitié des exploitants.
- ☞ L'enjeu de la transmission et l'installation d'exploitations agricoles est majeur à terme puisque près de 2000 ha sont détenus par des plus de 50 ans.

4.3 LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS, UN ENJEU À L'ÉCHÉANCE DU PLU INTERCOMMUNAL

Selon les données du RGA en 2010 :

- 64% des exploitations sont concernées par la question de la succession.
- 49% n'ont pas de successeur
- et 15% ont un successeur.

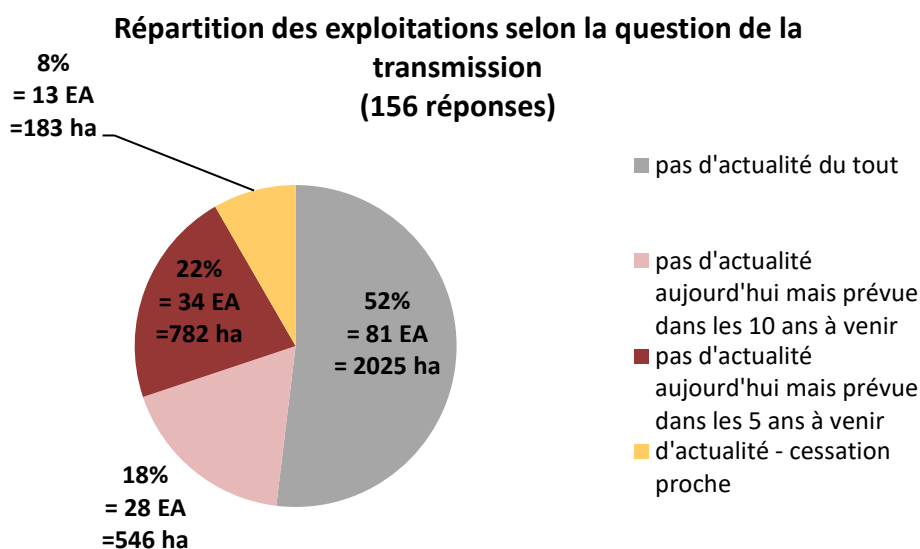
Répartition des exploitations selon la question de la succession (en 2010)



(👉 28 exploitations ne sont pas comprises dans l'analyse du fait du secret statistique.

👉 Un focus sur les exploitations non professionnelles n'est pas exploitable du fait d'un trop grand nombre de secret statistique.)

Si on se concentre sur les exploitations professionnelles, et donc sur les résultats issus des questionnaires, la moitié des exploitations ne se sentent pas concernées par la question de la transmission de leur exploitation dans les 10 ans à venir.



Pour les autres, la cessation est plus ou moins proche (imminente, d'ici 5 ans ou 10 ans). Pour ceux dont la cessation est d'actualité, certains ont déjà trouvé un repreneur, ce qui représente 36 ha, d'autres sont en recherche pour 64 ha et 60 ha n'ont pas de repreneur.

Focus sur les exploitations dont la question de la transmission est d'actualité :

Surface cultivée	Cessation proche	Cessation d'ici 5 ans	Cessation d'ici 10 ans
Repreneur connu	36,6	482	160
Repreneur potentiel	20	129	106
En recherche	54,3	57	109
Pas de repreneur	60	85	48
NR		29	123

CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ Pour la moitié des exploitations professionnelles enquêtées, la question de la transmission va se poser à l'échéance du PLU.

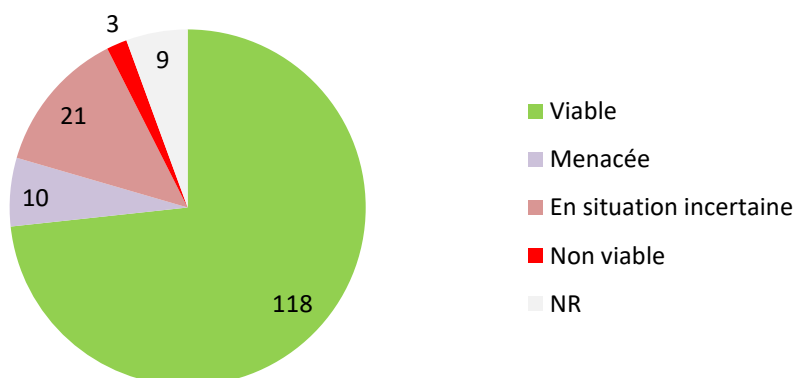
Parmi eux :

- 45% ont un repreneur (soit 679 ha)
- 32% n'ont pas encore de repreneur désigné (475 ha)
- 13% n'ont pas de repreneur (193 ha)

4.4 DES BESOINS ET PROJETS CLAIREMENT EXPRIMÉS PAR LES EXPLOITANTS POUR PÉRENNISER LEUR ACTIVITÉ

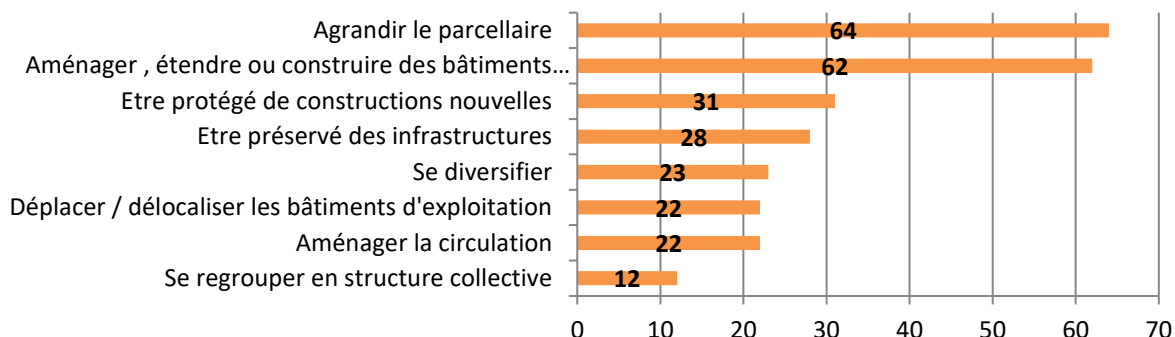
Parmi les 161 exploitants ayant remis leur questionnaire, la majorité considère que leur exploitation est viable. Les autres pensent que leur exploitation est menacée ou en situation incertaine.

Répartition des exploitations selon la situation de leur exploitation



Pour pérenniser leur exploitations, le foncier et le bâti restent deux leviers essentiels :

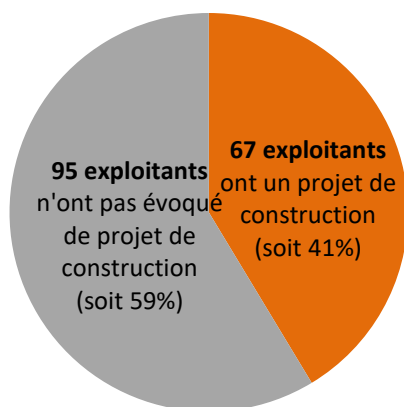
Actions à envisager pour pérenniser l'exploitation (retours questionnaires)



☒ Projets liés aux bâtiments :

41% des exploitants ont répondu avoir un projet de construction :

Projet de construction



Parmi les projets recensés, on distingue :

- Les projets de construction nouvelle
- D'extension
- Et de changement de destination

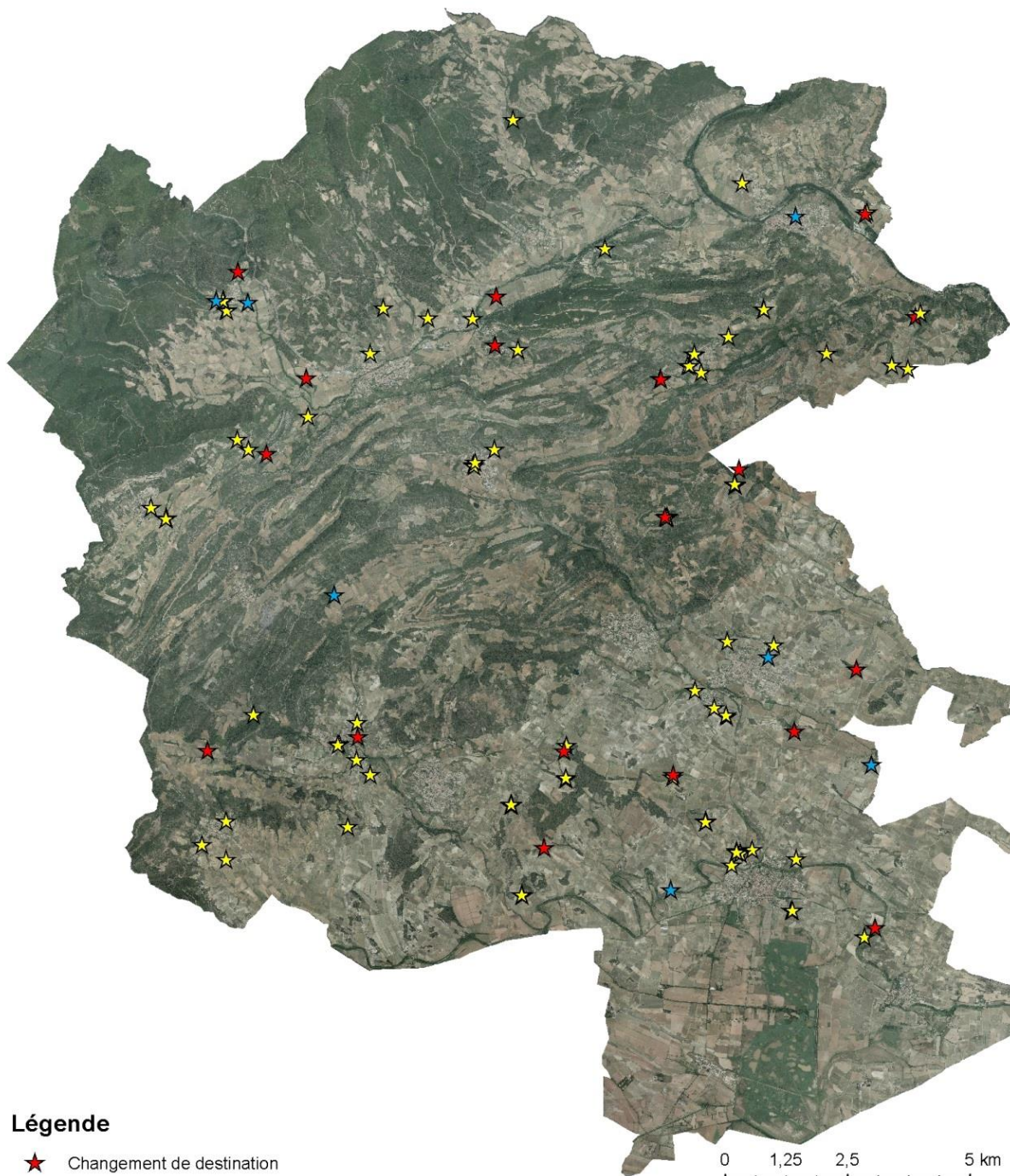
Les projets de changement de destination traduisent essentiellement un besoin de diversification pour créer des gîtes, des locaux de vente ou de l'habitat.

Les projets de nouveaux bâtiments se concentrent majoritairement en périphérie du tissu urbain à notamment mettre en relation avec la problématique de comptabilité des exploitations agricoles insérées dans le tissu urbain et souhaitant s'en défaire.




Aussi, quelques caves coopératives ont également des projets de construction, d'extension de bâtiments :

- Cruzy : caveau de vente et stockage matériel sur le siège social
- Cessenon : agrandissement de bâtiments pour stockage
- Saint Chinian : agrandissement

Projet bâtiments



Légende

-  Changement de destination
-  Construction nouvelle
-  Extension

Source: CA34
Octobre 2016

☒ La recherche de foncier :

Les structures collectives présentes sur le territoire souhaitent maintenir leur aire d'apport et/ou l'augmenter. Aussi, 42 des 162 exploitants ayant retourné le questionnaire souhaitent agrandir leur parcellaire (entre 1 et 20 ha pour les exploitants ayant répondu).

☒ L'accès à l'eau :

Les projets d'irrigation soulevés dans les questionnaires transmis sont essentiellement liés aux projets d'extension des réseaux d'eau brute.

L'accès à l'eau reste un enjeu majeur pour sécuriser les rendements.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ☞ **Des projets liés aux bâtiments existants ou à la création de nouveaux bâtiments, à prendre en compte dans la délimitation des zones et la définition des dispositions réglementaires du PLUI.**
- ☞ **Un besoin en foncier existant.**
- ☞ **L'accès à la ressource en eau, un enjeu majeur pour pérenniser et développer les exploitations.**

5 SYNTHÈSE DES ENJEUX

5.1 UNE ACTIVITÉ AGRICOLE ET VITICOLE CONTRARIÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Située au nord ouest de la ville de Béziers et à l'ouest de sa grande aire urbaine, la Communauté de Communes Sud-Hérault est représentative des territoires ruraux méditerranéens languedociens. A forte composante agricole, Sud-Hérault l'est pour moitié en terme de surfaces, avec une prédominance de la viticulture.

Deux unités agricoles se distinguent au sein de Sud-Hérault avec des typicités propres: les espaces agricoles de « coteaux » situés au nord et ceux au sud de la « plaine » biterroise :

- Sur des reliefs d'avant-piémont aux espaces plus boisés, l'unité des « coteaux » concentre la majorité des signes de qualité viticoles et fromagers (AOC/AOP). Elle présente une économie viticole à forte valeur ajoutée, alors que les espaces agricoles sont généralement réduits et encaissés en fond de vallées. Le défaut d'accès à l'eau est un enjeu notable de pérennisation de l'agriculture et son développement, pouvant se traduire par une déprise agricole des terres.

- En « plaine », l'agriculture omniprésente sur les espaces non artificialisés concentre la majorité de l'emploi agricole et bénéficie d'investissements majeurs en matière d'irrigation (BRL). L'accès à l'eau a permis le développement et la diversification au profit de grandes cultures.

Bien que l'on compte de nombreux sièges d'exploitation en zone agricole, les bâtiments d'exploitations et structures coopératives agricoles sont dans leur majorité situés au sein du tissu urbain.

L'ensemble de ces espaces agricoles est soumis à une forte pression liée au développement urbain. Avec 223 hectares de potentiel agricole consommé en 11 ans, les surfaces artificialisées ont progressé de 14% sur le territoire entre 2001 et 2012.

Les milieux naturels sont également conséquents. Les espaces boisés représentent notamment $\frac{1}{5}$ de la surface totale du territoire de la Communauté de Communes. A ce jour, cette ressource n'est pas exploitée.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ☞ 50% du territoire de Sud-Hérault à vocation agricole ;
- ☞ 2 unités agricoles à dominante viticole, en mutation :
 - Les « Coteaux » au Nord, aux cultures à forte valeur ajoutée, marquée par l'excellence de ses signes de qualités AOC/AOP ;
 - La « Plaine » du Sud, réservoir de l'emploi agricole du territoire et à la dynamique productive liée aux aménagements d'irrigation permettant la diversification ;
- ☞ Des sièges d'exploitations agricoles situées essentiellement dans le tissu urbain ;
- ☞ Un espace agricole concurrencé par l'étalement de l'urbanisation ;
- ☞ Une ressource forestière non exploitée.

5.2 UNE DYNAMIQUE AGRICOLE REMARQUABLE

En 2010 malgré une baisse régulière depuis 20 ans des effectifs et notamment de ceux non professionnels, plus de 800 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire. Ce chiffre qui tend à se stabiliser depuis, génère une activité économique représentant presque 900 emplois directs et à temps pleins, pour un équivalent de chiffre d'affaires de 39,6 millions d'euros.

Inscrites dans la tendance nationale, les exploitations agricoles de Sud-Hérault continuent à tendre vers davantage de professionnalisation. Avec une surface moyenne de 19 hectares, elles sont structurées en majorité à titre individuel, toutefois les montages en sociétés agricoles sont en augmentation.

Les exploitations professionnelles sont majoritairement propriétaires de leur parcelles plus ou moins morcellées et cultivent 90% des terres agricoles, soit la quasi-totalité du territoire agricole de Sud-Hérault.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ☞ Une activité agricole génératrice de 889 emplois directs et à temps plein ;
- ☞ Un équivalent de chiffre d'affaires de 39,6 millions € par an ;
- ☞ Des exploitations agricoles professionnelles assurant la gestion de 90% des surfaces agricoles de la Communauté de Communes.

5.3 DEVENIR DES ESPACES ET DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

La bonne tenue de l'activité agricole renvoie à l'enjeu de son maintien et de son développement. Les enquêtes individuelles ont permis de définir les principaux besoins agricoles individuels et collectifs pour y parvenir sur le territoire : possibilité de construction de bâtiments agricoles, recherche de foncier agricole et l'accès à la ressource en eau.

La considération du bâtiment agricole (qu'il soit lié à de l'existant ou à une création nouvelle) est essentielle dans l'élaboration d'un document de planification d'un territoire rural et agricole. C'est l'expression d'un besoin économique permettant de pérenniser et de développer l'activité agricole, conditionnant aussi les possibilités d'installation.

Les demandes d'agrandissement en terme de foncier des exploitations impliquent nécessairement une lisibilité à long terme sur la vocation agricole des sols. L'affirmation de cette valeur agricole par un zonage et un règlement adapté aux besoins recensés, serait de nature à limiter les menaces que font peser le développement urbain sur ces espaces.

La lisibilité sur les surfaces agricoles permet d'envisager leur maintien jusqu'à échéance du document d'urbanisme. Toutefois, la dynamique positive constatée de l'activité agricole interroge sur le long terme, au regard de l'évolution de la démographie agricole qui tend au vieillissement des chefs d'exploitations.

En effet, plus de la moitié des exploitants agricoles atteindront l'âge des départs en retraite à l'horizon du PLUi. Le devenir de 2000 hectares de surfaces agricoles qui leur sont associés présente des incertitudes.

Afin d'anticiper et d'accompagner les mutations majeures de l'espace et de l'activité agricoles, il est nécessaire d'envisager au sein du PLUi, l'ensemble des leviers permettant les conditions favorables à l'installation en agriculture et la transmission des exploitations. Et notamment, sur les aspects relatifs aux autorisations du droit des sols pour les aménagements et constructions agricoles jugés nécessaires à l'exploitation.

CE QU'IL FAUT RETENIR

☞ 3 enjeux majeurs recensés :

- **L'affirmation des espaces à vocation agricoles afin de permettre l'agrandissement du foncier des exploitations en développement**
- **L'accès à la ressource en eau, enjeu majeur de pérennisation des exploitations et d'attractivité.**
- **La prise en compte des besoins recensés en construction à vocation agricole ;**

LEXIQUE

ACH	association climatologique de l'Hérault
ATP	agriculteur à titre principal (exploitation agricole professionnelle)
ATS	agriculteur à titre secondaire (exploitation agricole professionnelle)
CS	cotisant solidaire (exploitation agricole non professionnelle)
EA	exploitation agricole
EARL	entreprise agricole à responsabilité limitée
GAEC	groupement agricole d'exploitation en commun
GDPA	gestion dynamique des potentialités agronomiques
GFA	groupement foncier agricole
IGS	indication géographique spiritueux
OTEX	orientation technico-économique
PBS	produit brut standard
RGA	recensement général agricole
RPG	registre parcellaire graphique
SARL	société à responsabilité limitée
SCA	société coopérative agricole
SCEA	société civile d'exploitation agricole
UTA	unité de travail annuel

ANNEXES

Courrier exploitant
Affiche dans les caves coopératives
Articles midi libre
Taux de réponses aux questionnaire par commune

COURRIER EXPLOITANT :



Puisserguier, le 21 juin 2016

Ref : URCC2016-14

Objet : Diagnostic agricole et forestier – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Sud-Hérault

Madame, Monsieur,

La communauté de communes Sud Hérault est engagée depuis 2015 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Vous êtes directement concerné par cette procédure, votre commune étant située sur le territoire de cette collectivité.

Les enjeux sont importants pour les exploitations et les espaces agricoles. C'est pourquoi nous avons mandaté la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour la réalisation d'un diagnostic agricole.

L'objectif est d'identifier les exploitations agricoles et de recenser leurs besoins, pour une meilleure prise en compte de l'activité agricole dans le projet d'aménagement de la commune.

Vous trouverez ci-joint le questionnaire à compléter puis à déposer en Mairie avant le 31 juillet. En cas de questionnements, Claire CAZADE et Alexandre PAILHES, chargés de réaliser cette étude pour la Chambre d'agriculture seront présents en Mairie pour vous recevoir :

Le 28 juillet :	Mairie de Cessenon-sur-Orb : de 9h à 12h
	Mairie de Saint-Chinian : de 14h à 17h
Le 29 juillet :	Mairie de Cessenon-sur-Orb : de 9h à 12h
	Mairie de Cébazan : de 14h à 17h
Le 1 ^{er} août :	Mairie de Quarante : de 8h15 à 12h et de 14h à 17h
Le 2 août :	Mairie de Capestang : de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h
Le 3 août :	Mairie de Puisserguier : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vous pouvez aussi les contacter par téléphone ou par mail : *(excepté du 11 au 15 juillet)*

- Sylvie SCIE (assistante) : 04 67 20 88 55
- Claire CAZADE : 06 21 83 68 41 – cazade@herault.chambagri.fr
- Alexandre PAILHES : 06 10 86 38 69 – pailhes@herault.chambagri.fr

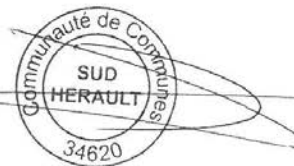
Les techniciens du service urbanisme de la Communauté de Communes Sud-Hérault se tiennent également à disposition pour tous renseignements.

Les résultats de ce questionnaire seront analysés (de manière anonyme) et intégrés au PLUi. C'est pourquoi il est important d'avoir un maximum de retours d'enquêtes.

Afin de vous informer sur l'intérêt du diagnostic agricole et sur les PLUi, vous trouverez ci-joint une plaquette d'information.

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE L'HERAULT
MAISON DES AGRICULTEURS A
MAS DE SAPORTA - CS 10010
34875 LATTES Cedex



Jérôme DESPEY

Président de la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

Jean-Noël BADENAS

Président de la Communauté de
Communes
Maire de Puisserguier

Communauté de communes Sud-Hérault
ZAE La Rouquette – 1, allée du Languedoc – 34620 Puisserguier
Tél. 04 67 93 89 54 – Fax. 04 67 93 73 32 – www.cc-sud-herault.fr

**Diagnostic agricole du PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL de la Communauté de Communes SUD-HERAULT**



**Vous avez reçu un questionnaire concernant le diagnostic agricole
du PLUi de la Communauté de communes Sud-Hérault ?**

☞ **Il est important de répondre avant le 31 juillet** afin que l'activité agricole soit prise en compte dans le PLUi.

☞ Le questionnaire complété peut être **déposé dans l'une des mairies du périmètre, à la Communauté de Communes Sud-Hérault ou directement renvoyé à la Chambre d'agriculture.**

ARTICLE PARU DANS LE MIDI LIBRE :

Sud Hérault Le Plan local d'urbanisme reconsidéré

Les études pour un PLU intercommunal lancées.

Suite à la prise de compétence de la communauté de communes Sud-Hérault en matière de document d'urbanisme, la collectivité doit mettre en place son outil de planification, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme sera applicable et commun aux dix-sept communes du territoire. Le ministère du logement a salué le lancement de la procédure en la retenant à l'appel à projet national *Club PLUi*. Cette labellisation permettra à la collectivité de bénéficier d'un soutien technique et financier supplémentaire de la part du ministère.

Dans le cadre de son élaboration, Sud-Hérault a réuni le premier comité de pilotage (Copil), afin de lancer les premières études et de faire un point sur les étapes à venir durant l'année 2016. Celle-ci sera consacrée à la réalisation d'un diagnostic du territoire permettant d'établir un socle indispensable avant la réflexion sur le projet politique début 2017, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD):

La population peut d'ores et déjà consulter les premiers documents au sein de chacune des mairies ainsi qu'au siège de l'intercommunalité. Il est également possible de laisser des observations écrites, des registres ayant été ouverts à cet effet pour toute la durée de la procédure, dont l'approbation est attendue fin 2019.

En parallèle, un diagnostic agricole et fores-



■ La communauté de communes Sud-Hérault a réuni le premier comité de pilotage.

tier, réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, est en cours. Cette étude s'intégrera au sein du diagnostic du PLUi. Afin que l'ensemble des projets agricoles soient recensés, un questionnaire a été envoyé à chacun d'entre eux cette semaine. Cette consultation concerne près de 500 exploitants. Les agriculteurs pourront répondre jusqu'à la fin du mois de Juillet et déposer ce questionnaire en mairie, à la communauté de communes ou bien le renvoyer à la Chambre d'agriculture.

Des techniciens de la chambre consulaire se tiendront également à disposition du **28 juillet au 3 août**, en réalisant des permanences en mairie.

Corres. ML : 06 75 22 47 19 + midilibre.fr

TAUX DE RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES PAR COMMUNE :

	Nombre de courriers envoyés	Nombre de retours	% de réponse
ASSIGNAN	8	4	50
BABEAU BOULDOUX	17	8	47
CAPESTANG	67	20	30
CAZEDARNES	20	7	35
CEBAZAN	21	7	33
CESSENON-SUR- ORB	59	20	34
CREISSAN	20	5	25
CRUZY	42	18	43
MONTELS	4	0	0
MONTOULIERS	14	3	21
PIERRERUE	20	7	35
POILHES	9	0	0
PRADES SUR VERNAZOBRE	16	5	31
PUISSERGUIER	72	22	31
QUARANTE	64	15	23
ST CHINIAN	29	10	34
VILLEPASSANS	11	5	45
NR	6	6	100
Total général	499	162	32

MAITRISE D'OUVRAGE



**Communauté de Communes
Sud-Hérault**
1 allée du Languedoc
34620 PUISSEGUIER
Tél: 04.67.93.89.54- Fax : 04.67.93.73.32
Email : accueil@cc-sud-herault.fr

DIAGNOSTIC AGRICOLE



Chambre d'agriculture de l'Hérault
Maison des agriculteurs
Bât A – Mas de Saporta
CS 10010 – 34875 LATTES Cedex

PARTICIPATIONS AUX ÉTUDES/CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane
19, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN
Tél.: 04 68 87 75 52- Fax : 04 68 56 49 52
E-mail : agence.catalane@aurca.org



Document arrêté le 23/03/2022 (Mission C.43)

Tous droits réservés.